



GRAND CONSEIL
Commission des finances (COFIN)

JUIN 2017

**Rapport de la commission chargée de
contrôler les comptes de l'Etat de Vaud**

Année 2016

COMPTES 16

Bureau

Président et rapporteur général M. Alexandre Berthoud
Vice-présidents M. Jean-Marc Sordet
M. Philippe Randin

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Territoire et environnement (DTE) M. Philippe Randin, rapporteur
Mme Graziella Schaller

Formation, jeunesse et culture (DFJC) M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur
M. Yves Ferrari

Institution et sécurité (DIS) M. Philippe Clivaz
M. Nicolas Glauser, rapporteur

Santé et action sociale (DSAS) Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. Gérard Mojon, rapporteur

Economie et sport (DECS) M. Stéphane Montangero
M. Jean-Marc Sordet, rapporteur

Infrastructures et ressources humaines (DIRH) M. Manuel Donzé, rapporteur
M. Stéphane Rezso

Finances et relations extérieures (DFIRE) M. Samuel Bendahan
M. Pierre-André Pernoud, rapporteur

Autres entités

Ordre judiciaire vaudois (OJV) M. Philippe Clivaz
M. Nicolas Glauser, rapporteur

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) M. Philippe Randin, rapporteur
Mme Graziella Schaller

Secrétaire de la commission M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Travaux de la Commission des finances	5
1.1 Généralités	5
1.2 Auditions usuelles / documentation	5
1.3 Recommandations de la COFIN et du CCF	5
1.3.1 COFIN	5
1.3.2 Contrôle cantonal des finances (CCF).....	5
1.4 Thème d'étude transversal / boucllement de crédits d'investissement.....	5
2. Comptes 2016	8
2.1 Comparaison avec le budget 2016 (après préfinancement, selon MCH2).....	8
2.2 Comparaison avec le budget 2016 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)	8
2.3 Comparaison avec le budget 2016 (avec crédits supplémentaires)	9
2.4 Comparaison avec les comptes 2015 (sans les écritures de boucllement et d'attribution).....	9
2.5 Ecritures de boucllement pour les comptes 2016.....	11
2.6 Compte de résultat extraordinaire	12
3. Résultats 2016	13
3.1 Résultat après préfinancement	13
3.2 Résultat total, compte de résultat	13
4. Dépenses d'investissement	14
4.1 Dépenses d'investissement à amortir	14
4.2 Crédits d'investissement disponibles.....	14
4.3 Dépenses d'investissement 2016.....	14
4.4 Attribution aux préfinancements.....	14
4.5 Solde comptable négatif de certains investissements	14
5. Bilan	16
6. Considérations générales	17
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires	17
6.1.1 Crédits supplémentaires	17
6.1.2 Dépassements budgétaires.....	18
6.1.3 Suivi budgétaire.....	18
6.2 Reports de crédits	19
6.3 Revenus fiscaux	19
6.4 Garanties accordées par l'Etat de Vaud	20
6.5 Fonds.....	20
6.6 Régimes financiers particuliers.....	21
6.6.1 Université de Lausanne	21
6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).....	21
6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud).....	21
6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD).....	21
6.6.5 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL).....	21
6.6.6 Haute école de santé Vaud (HESAV).....	21
6.7 Participations (patrimoine administratif).....	21
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat	22
8. Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF)	22
9. Conclusions	23
9.1 Remerciements	23
9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2016.....	23
9.2.1 Compte de résultat.....	23
9.2.2 Compte de résultat extraordinaire.....	23
9.2.3 Bilan	23
9.2.4 Etat de la dette.....	24
9.2.5 Investissements	24
9.2.6 Degré d'autofinancement	24
9.2.7 Note finale.....	24

9.3 Proposition d'approbation des comptes 2016	24
10. Observation	25
11. Rapports des sous-commissions	26
11.1 Département du territoire et de l'environnement	26
11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	32
11.3 Département des institutions et de la sécurité	42
11.4 Département de la santé et de l'action sociale	48
11.5 Département de l'économie et du sport.....	61
11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines	69
11.7 Département des finances et des relations extérieures.....	75
11.8 Ordre judiciaire vaudois	82
11.9 Secrétariat général du Grand Conseil.....	84

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

1.1 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 4 séances plénières consacrées à :

- la présentation des comptes 2016,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan ainsi que les comptes de résultat opérationnel et extraordinaire,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

1.2 Auditions usuelles / documentation

Conjointement à la Commission de gestion, la COFIN a reçu une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) constituée du chef de service, M. T. Bonard, accompagné par ses deux adjoints, Mme N. Ferland et M. Ph. Tamborini, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2016. Elle a reçu également la cheffe de la Direction générale de la fiscalité (DGF), Mme M. Kellenberger accompagnée de son adjoint, M. B. Pouly, et a pris connaissance du rapport sur les revenus fiscaux.

La présidence COFIN a pu prendre connaissance, en primeur, de la partie financière du rapport annuel 2016 du Conseil d'Etat (pages 24 à 44 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les députés du Grand Conseil à en faire de même.

1.3 Recommandations de la COFIN et du CCF

1.3.1 COFIN

A l'issue de ses travaux, la COFIN recommande au Grand Conseil, à l'unanimité, d'approuver les comptes 2016 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat (voir pt 9.3 de ce rapport). La COFIN n'émet aucune observation sur cet exercice.

1.3.2 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Comme pour 2014 et 2015, le CCF recommande l'approbation des comptes 2016, sans réserve (voir pt 8 de ce rapport).

1.4 Thème d'étude transversal / bouclage de crédits d'investissement

La COFIN n'a formellement retenu aucun thème d'étude pour les comptes 2016, mais ses sous-commissions, lors de leurs passages dans les services de l'administration cantonale, ont comme à l'accoutumée été attentives au bon suivi des bouclages des crédits d'investissement datant de plus de quatre ans, dont vous trouvez ci-dessous une synthèse des dossiers non bouclés :

N° d'EOTP	Désignation	Date de décret	Montant du décret	Année de bouclage
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT				
Direction générale de l'environnement				
1.000141.01	Décharges de Réverule & Colliare - Ass.	12.09.1994	2'500'000	2017
DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE				
Direction générale de l'enseignement postobligatoire				
1.000125.01	CE - Gymnase de Morges	12.12.1994	6'550'000	2017
1.000125.02	Centre professionnel et gymnase Marcelin	09.03.1999	73'540'000	2017
Direction générale de l'enseignement supérieur				
1.000051.01	UNIL - Bugnon 7	28.04.2005	10'547'000	2018
1.000051.02	UNIL - Bugnon 7 - crédit additionnel	08.09.2009	662'000	2018
1.000053.01	Université - Animalerie du Bugnon 7-9	28.04.2005	3'862'000	2018
1.000054.01	Université - Bugnon 9, transformation	28.04.2005	1'582'000	2018
1.000054.02	Bugnon 9 grand auditoire - créd. add.	08.09.2009	1'111'500	2018
1.000064.01	Université - Toiture Bugnon 7-9	08.09.2009	1'352'000	2018
1.000072.01	HEP Pavillons provisoires	15.01.2013	3'150'000	2018
Service des affaires culturelles				
1.000068.01	CE - Futur musée romain Avenches	28.09.2010	200'000	2026
DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ				
Service pénitentiaire				
1.000001.01	EPO - Constructions agricoles 2ème étape	29.05.2007	2716'000	2017
1.000020.01	EPO - Agrandissement de la Colonie	12.06.2012	17'530'000	2017
1.000024.01	Simplon 43 Semi-détention travail exter.	08.12.2009	4700'000	2017
1.000024.02	Simplon 43 Semi-détention - crédit. add.	14.04.2011	174'000	2017
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE				
CHUV				
1.000074.01	Centre psychiatrique à Yverdon - Constr.	18.05.1999	21'620'000	2017
1.000075.01	CE - Maternité, transformations	10.11.1997	970'000	2017
1.000075.02	Maternité, transformations - ouvrage	06.12.2000	11'610'000	2017
1.000097.01	CE - transfo. bât. hospitalier Prangins	21.01.2003	860'000	2017
1.000097.02	Prangins Ext.+transfo Eglantine-Peuplier	24.04.2007	18'670'000	2017
1.000101.01	Néonatalogie du CHUV - Transformation	22.11.2005	5'185'500	2017
1.000107.01	Bugnon 17 : dialyse	08.12.2009	6'590'000	2017
1.000110.01	Extension du centre coordonné oncologie	01.11.2011	16'990'000	2018
1.000114.01	Extension restaurant et bureaux	01.11.2011	16'860'000	2018
1.000115.01	CHUV - locaux loués	04.10.2011	12'240'000	2018
1.000117.01	Crédit cadre laboratoires - Bugnon 27	08.12.2009	15'415'500	2018
1.000117.02	Crédit cadre laboratoires - biomédical	08.12.2009	14'584'500	2018
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU SPORT				
Service de l'agriculture et de la viticulture				
1.000126.01	Subventions fédérales à redistribuer AF	26.01.1992	0	2017
1.000133.01	Subv. fédérales à redistrib. AF 2007-2010	13.12.2006	0	2017
1.000134.01	Subv. fédérales à redistrib. AF 2010-2014	15.03.2011	0	2021

N° d'EOTP	Désignation	Date de décret	Montant du décret	Année de bouclage
DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES				
Direction générale de la mobilité et des routes				
I.000136.01	RC 401b, Cheseaux - Evitement	25.09.1989	48'500'000	2017
I.000150.01	RC 537b, Thierrens-Neyruz, correction	10.02.2004	2'200'000	2017
I.000159.01	CE - Plan aggl Lsne-Morges - axes forts	24.03.2009	7'879'000	2018
I.000167.01	RC 47, Essertines-Gimel correc. routière	02.02.2010	3'950'000	2017
I.000176.01	Travaux assainissement bruit 1ère étape	23.08.2009	4'372'000	2017
I.000198.01	RC 251, 2 girat. et assain. phonique Mex	23.08.2009	2'163'000	2017
I.000198.02	RC 251 bandes cyclables - créd. add.	01.12.2011	396'000	2017
I.000199.01	CE-RC 1 Ecublens St-Sulp. réhab 2è ét	26.01.2010	600'000	2017
I.000202.01	Travaux entretien revêt.RC,2ème rattrap.	22.08.2010	9'500'000	2017
Direction des systèmes d'information				
I.000185.01	RCV4a Modernisation téléphonie câblage	06.11.2007	1'143'000	2017
I.000197.01	LHR - 2ème phase d'adaptation SI ACV	02.02.2010	5'646'300	2017
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES				
Direction générale de la fiscalité				
I.000241.01	ACI - Vision 2010 - Automat. procédures	17.01.2008	8'109'200	2017
I.000242.01	LHR - Loi sur l'harmon. des registres	26.02.2008	2'900'000	2017
I.000244.01	ACI - Vision 2010 - Automatismes inter-d	15.01.2008	8'995'100	2017
I.000245.01	ACI-Vision 2010-poursuite automatisation	22.06.2010	14'099'700	2022
I.000245.02	ACI-Vision 2010-pours. autom. - cr. add.	27.03.2012	973'000	2022
Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique				
I.000154.01	Gymnase d'Yverdon, assainissement I	20.05.2008	18'400'000	2017
I.000155.01	EPCL Vallée Jeunesse Lsne Ass.énerg.	05.10.2010	5'684'000	2018
I.000162.01	CC Cures Chavornay, Rances et Goumoens	25.11.2008	4'897'000	2017
I.000187.01	ERACOM Lausanne Ass.énergétique	11.12.2012	8'000'000	2020
I.000190.01	SR-RC Centres d'entretien Travaux	22.08.2010	8'885'000	2017
I.000190.02	SR-RC Centres d'entretien Transform.	22.08.2010	1'115'000	2017
I.000216.01	EPSIC Lausanne Ass.énergétique	11.12.2012	9'120'000	2025
I.000219.01	EPO Pénitencier Bochuz Orbe Ass.énerg.	11.12.2012	2'117'000	2021
I.000220.01	EPO colonie Ass.énergétique	11.12.2012	1'337'000	2019

2. COMPTES 2016

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2016. Pour plus de détails, il est important de se référer également à la brochure des comptes 2016 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

2.1 Comparaison avec le budget 2016 (après préfinancement, selon MCH2)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	9'159'143'100	9'160'680'600	+ 1'537'500
Comptes	9'639'227'676	9'825'034'654	+185'806'978
Différence en fr.	+ 480'084'576	+ 664'354'054	+ 184'269'478
En % du budget	+ 5.24	+ 7.25	

En intégrant les préfinancements de 38'449'000 fr. aux comptes de fonctionnement, les charges progressent de 5,24% alors que les revenus augmentent de 7,25%, pour un résultat final de 185'806'978 fr. (voir pt 3.1 de ce rapport).

2.2 Comparaison avec le budget 2016 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	9'159'143'100	9'160'680'600	+ 1'537'500
Comptes	9'600'778'676	9'825'034'654	+ 224'255'978
Différence en fr.	+ 441'635'576	+ 664'354'054	+ 222'718'478
Ecritures de boucllements (fonctionnement)	- 200'807'579		
TOTAL	+ 240'827'997		

Les charges des comptes sont supérieures au budget de 441,6 mios (+4,82%), en raison de l'enregistrement dans les comptes 2016 de certaines écritures de boucllement (voir détail et commentaires au pt. 2.5) d'un montant total de 239,3 mios, ces dernières se scindent toutefois en deux parties : celles liées au compte de fonctionnement (200,8 mios mentionnées ci-dessus) et celles de préfinancement (38,45 mios – non comprises dans le résultat de 224,25 mios) car enregistrées en tant que charges extraordinaires, conformément au MCH2. Au final, les charges de l'Etat sont supérieures de 240,8 mios au budget.

2.3 Comparaison avec le budget 2016 (avec crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	9'159'143'100	9'160'680'600	+ 1'537'500
Crédits supplémentaires	175'680'000	81'096'400	- 94'583'600
Budget total	9'334'823'100	9'241'777'000	- 93'046'100
Comptes	9'600'778'676	9'825'034'654	+ 224'255'978
Différence en fr	+ 265'955'576	+ 583'257'654	+ 317'302'078
En % du budget total	+ 2.85	+ 6.31	

Le budget total, intégrant les crédits supplémentaires, résulte en un excédent de charges de 93 mios. L'écart par rapport aux comptes s'élève à 317,3 mios s'explique par des revenus de 583,2 mios supérieurs aux prévisions et des charges supérieures se montant à 265,9 mios.

2.4 Comparaison avec les comptes 2015 (sans les écritures de bouclage et d'attribution)

Par rapport aux comptes de l'exercice 2015, la situation se présente comme suit :

	Charges	Revenus	Résultat
Comptes 2015	8'986'864'211	9'603'559'471	616'695'260
Comptes 2016	9'399'971'097	9'825'034'654	425'063'557
Différence en fr.	+ 413'106'887	+ 221'475'184	-191'631'703
En % des comptes 2015	+ 4,60	+ 2.31	

A périmètre comptable équivalent (avec les effets de la péréquation intercommunale et ceux liés au PC-Familles et rente-pont), sans les écritures de bouclage et de préfinancement, les charges 2016 progressent de 413,1 mios (+4,60%). La progression des charges s'explique notamment par les mesures prises pour le CHUV prévues par l'EMPD sur le projet de budget 2017 et enregistrées en 2016 pour un total de 214,8 mios. Sans ces mesures, la progression s'élève à 198,3 mios (+2,2%).

En comparaison avec l'année 2014, les comptes 2015 enregistraient une progression des charges de 3.8%. Pour rappel, le budget 2016 prévoyait une croissance des charges de + 2,47%.

Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2016 et comptes 2015

(le total des charges par département ne comprend pas les écritures d'attribution au préfinancement conformément au MCH2, soit 35 mios pour 2015, et 38,5 mios pour ceux 2016)

	Budget 2016	Comptes 2016	Variation Budget / Comptes 2016		Comptes 2015	Variation Comptes 2015/2016	
Revenus							
DTE	421'487'800	410'274'457	-11'213'343	-2.66%	398'303'453	11'971'004	3.01%
DFJC	455'690'200	469'127'914	13'437'714	2.95%	467'198'632	1'929'282	0.41%
DIS	208'309'600	220'253'097	11'943'497	5.73%	444'971'554	-224'718'457	-50.50%
DSAS	1'126'924'400	1'212'430'915	85'506'515	7.59%	1'191'308'628	21'122'287	1.77%
DECS	506'150'900	528'413'889	22'262'989	4.40%	505'222'714	23'191'175	4.59%
DIRH	142'818'600	148'424'458	5'605'858	3.93%	140'496'817	7'927'641	5.64%
DFIRE	6'214'494'100	6'749'724'734	535'230'634	8.61%	6'613'094'316	136'630'418	2.07%
OJV	84'792'300	86'382'211	1'589'911	1.88%	86'462'124	-79'913	-0.09%
SGC	12'700	2'979	-9'721	-76.54%	1'232	1'747	141.80%
	9'160'680'600	9'825'034'654	664'354'054	7.25%	9'847'059'470	-22'024'816	-0.22%
Charges							
DTE	220'538'200	197'360'628	-23'177'572	-10.51%	190'005'331	7'355'297	3.87%
DFJC	2'850'459'400	2'863'492'066	13'032'666	0.46%	2'806'746'534	56'745'532	2.02%
DIS	560'236'400	564'995'563	4'759'163	0.85%	775'855'489	-210'859'926	-27.18%
DSAS	3'388'293'900	3'586'239'006	197'945'106	5.84%	3'366'847'377	219'391'629	6.52%
DECS	655'748'100	709'752'847	54'004'747	8.24%	679'509'946	30'242'901	4.45%
DIRH	551'976'600	537'327'373	-14'649'227	-2.65%	517'221'043	20'106'330	3.89%
DFIRE	774'251'100	984'328'547	210'077'447	27.13%	1'125'610'502	-141'281'955	-12.55%
OJV	149'351'800	149'986'077	634'277	0.42%	148'672'570	1'313'507	0.88%
SGC	8'287'600	7'296'570	-991'030	-11.96%	7'398'742	-102'172	-1.38%
	9'159'143'100	9'600'778'677	441'635'577	4.82%	9'617'867'534	-17'088'857	-0.18%

2.5 Ecritures de boucllement pour les comptes 2016

Ecritures	Montants en mios
Amortissements non planifiés : prêts entreprises des transports	15,3
Amortissements non planifiés objets informatiques	23,2
Amortissements non planifiés : subventions d'investissements	21,0
Subventions remboursement emprunts EMS et institutions échus	24,1
Amortissements non planifiés bâtiment Perregaux	12,1
Amortissements non planifiés entretien bâtiments	17,4
Amortissements non planifiés routes revêtement bitumeux	80,0
Amortissements non planifiés assainissement bruit	7,7
<i>Sous-total écritures de boucllement</i>	<i>200,8</i>
Préfinancement construction Musée de l'Elysée et Mudac	26,8
Préfinancement aménagement accès Plateforme 10	11,7
<i>Sous-total préfinancements</i>	<i>38,5</i>
TOTAL	239,3

Le montant de 239,3 mios se scinde en deux parties : les écritures de boucllement liées au fonctionnement pour un montant de 200,8 mios et celles liées au préfinancement pour un montant de 38,5 mios. Alors que sous l'égide du MCH1, l'entier des écritures de boucllement était intégré dans le périmètre des comptes de fonctionnement, la mise en œuvre du MCH2 demande que les écritures liées au préfinancement soient dorénavant enregistrées en charges extraordinaires, hors périmètre du compte de résultat opérationnel.

2.6 Compte de résultat extraordinaire

	2016
Charges extraordinaires	38'515'576
Revenus extraordinaires	100'525'071
Résultat extraordinaire	62'009'496

Ce compte se solde par un gain de 62 mios qui se compose des principales positions suivantes :

Charges extraordinaires (38,5 mios)

Attribution à des préfinancements (38,4 mios)

Construction du Musée de l'Elysée et du Mudac (26,8 mios) et aménagement des accès à Platerforme 10 (11,6 mios – voir pt 2.5).

Produits extraordinaires (100,5 mios)

Versement BCV (57,6 mios)

Versement extraordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital (sixième année consécutive).

Recapitalisation CPEV (19,1 mios)

Financement de l'Office AI et de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS

Report de crédits non utilisés (13,8 mios)

Divers prélèvements sur les préfinancements (9,6 mios)

3. RESULTATS 2016

3.1 Résultat après préfinancement

Résultat après financement	2016
Résultat opérationnel (excédent)	224'255'977
Attribution aux préfinancements	- 38'449'000
Excédent de revenus	185'806'977

Suite au passage du MCH1 au MCH2, à des fins de comparaison avec les années précédentes, le résultat des comptes de l'Etat est présenté avec les écritures d'attribution à des préfinancements. Cette année, le résultat des comptes 2016 après un préfinancement de 38,5 mios s'élève à un excédent de 185.8 mios.

3.2 Résultat total, compte de résultat

Résultat de l'exercice	2016
Résultat opérationnel (excédent)	224'255'977
Résultat extraordinaire	62'009'495
Excédent de revenus	286'265'473

Au résultat opérationnel de 224,2 mios, il convient d'ajouter le résultat extraordinaire obtenu durant l'exercice, soit 62 mios (voir pt 2.6 ci-dessus). Le résultat global de l'exercice 2016 se solde par conséquent par un excédent de revenus de 286,3 mios.

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2016 totalisent un montant de 4,591 mrd (voir tableau «Etat des dépenses et recettes d'investissements au 31 décembre 2016», pages 296 à 309 de la brochure des comptes).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisés en 2016 atteignent le montant de 420,9 mios contre 243,9 mios pour 2015. Cette augmentation de 177 mios provient notamment de la comptabilisation d'amortissement non planifiés pour des objets du CHUV (137 mios) ainsi que d'autres écritures d'amortissements non planifiés liées à des subventions à l'investissement, à des objets informatiques, etc.

4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement, le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à 1,251 mrd (votés et non dépensés).

4.3 Dépenses d'investissement 2016

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 437,9 mios à la charge du Canton, soit respectivement 463,1 mios de dépenses brutes et 25,2 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (26,1 mios), les dépenses brutes (budget des dépenses d'investissements) effectivement injectées dans l'économie vaudoise atteignent, pour l'exercice 2016, 344,2 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 318,1 mios, soit 119,8 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets.

Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2016 est présenté en pages 287 à 295 de la brochure des comptes.

4.4 Attribution aux préfinancements

Les préfinancements sont constitués pour des projets à venir. Ils sont fixés par l'autorité compétente, en l'occurrence le Conseil d'Etat lors du bouclage des comptes lorsque le contexte conjoncturel le permet. Ils permettent au Conseil d'Etat d'augmenter sa marge de manœuvre, notamment en matière d'investissement puisque les préfinancements constitués sont utilisés pour financer tout ou partie de leur amortissement.

4.5 Solde comptable négatif de certains investissements

Certains objets d'investissement présentent des soldes comptables négatifs. La raison est historique et provient du fait qu'avant l'année 2014, les objets d'investissements étaient amortis de manière linéaire sur la base des montants fixés par les décrets. Ainsi, il n'était pas rare de constater des soldes négatifs si les dépenses nettes étaient inférieures à la charge d'amortissement calculée.

Lors du passage du MCH1 au MCH2 et selon les recommandations y afférentes (aucun retraitement du patrimoine administratif), les objets présentant des soldes négatifs ont été repris dans le bilan au 1er janvier 2014. A terme, ces soldes négatifs devraient disparaître soit par de nouvelles dépenses ou par des bouclages d'objet étant entendu également que la méthode d'amortissement a changé puisqu'elle n'est non plus basée sur le montant du décret, mais sur les dépenses nettes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1997 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs. A noter que le montant des dépenses effectuées durant l'année 2016 est le plus élevé depuis 1997, en chiffres absolus.

Année	Dépenses budgétisées en mios de Fr.	Dépenses effectuées en mios de Fr.	En % du budget	Ecart par rapport au budget en mios de Fr.
1997	288,4	189,7	65,8 %	- 98,7
1998	300,0	251,1	83,7 %	- 48,9
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0
2014	369,2	303,3	82,1%	- 65,9
2015	421,4	306,1	72,6%	- 115,3
2016	437,9	318,1	72,6%	- 119,8

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2016 est présenté dans la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 39 à 44 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, la COFIN rappelle avec satisfaction que le bilan de l'Etat ne comporte plus de découvert et ce depuis le 1^{er} janvier 2010.

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 86,1 mios (0,93%) en 2015 à 94,5 mios (1,03%) en 2016. Les pages 380 à 384 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 fr.

	Budget 2016 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DTE	220'538'200	-1'025'500	-0.46
DFJC	2'850'459'400	11'186'300	0.39
DIS	560'236'400	5'524'800	0.99
DSAS	3'388'293'900	43'472'600	1.28
DECS	655'748'100	24'476'300	3.73
DIRH	551'976'600	6'598'700	1.20
DFIRE	774'251'100	2'949'100	0.38
OJV	149'351'800	1'490'000	1.00
GC	8'287'600	-88'700	-1.07
Total	9'159'143'100	94'583'600	1.03

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en légère hausse par rapport à l'année 2015, avec un solde net supérieur. Ainsi, 188 demandes ont été acceptées pour un total de 94,5 mios en 2016 contre 183 demandes pour 86,1 mios en 2015.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de fr nets, après compensation)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre	187	292	283	272	257	220	201	190	183	188
En mios de CHF	34.3	16.0	24.4	12.6	40.7	50.2	52.0	47,5	86.1	94.5

Les 94,5 mios découlant des 188 demandes acceptées en 2016, se répartissent comme suit :

- 29 demandes pour 0 fr. net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 132 demandes pour 543'100 fr. nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 27 demandes pour 94'040'500 fr. nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que, même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est modeste, les dispositions de la LFin lui ont permis d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants. Un rapport d'activité semestriel est publié par la commission à l'attention du Grand Conseil où le détail des crédits supplémentaires adoptés, et autres bouclements de crédit, est visible.

6.1.2 Dépassements budgétaires

Le montant total des dépassements budgétaires lors du bouclage des comptes 2016 s'élève à 104.1 mios, soit 1.3% des charges totales du budget 2016 (groupes 30, 31 et 36 après suppression des effets financiers dus aux écritures de bouclage). Ce montant est en diminution par rapport à l'année 2015 qui à titre de comparaison et à périmètre constant (une fois neutralisé des effets purement comptables dont notamment 80.9 mios pour la perte sur débiteurs compensée par une provision sur créances douteuses et 47.4 mios pour la péréquation intercommunale) laissait apparaître un montant de 113.1 mios, soit 1.4% des charges du budget 2015 pour ce même périmètre. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire diminue également et passe à 210 au 31.12.2016 contre 227 une année auparavant. De manière générale, les dépassements se décomposent comme suit :

- 102 (48.6%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 fr. pour un montant global de 0.3 mio (0.2%) ;
- 57 (27.1%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 fr. et 100'000 fr., pour un montant global de CHF 2.2 mios (2%) ;
- 40 (19.1%) inhérents à des dépassements compris entre 0.1 mio et 1 mio, pour un montant global de CHF 11.7 mios (11.3%) ;
- 8 (3.8%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mios, pour un montant global de 27 mios (25.9%) ;
- 3 (1.4%) inhérent à des dépassements supérieurs à CHF 10 mios, pour un montant global de CHF 174.3 mios (60.6%).

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges nettes crédits supplémentaires	Revenus nets crédits supplémentaires	Montants nets crédits supplémentaires
2012	80'531'800	30'365'400	50'166'400
2013	106'645'200	54'613'700	52'031'500
2014	98'282'700	50'741'700	47'541'000
2015	160'260'400	74'127'900	86'132'500
2016	175'680'000	81'096'400	94'583'600

Il y a lieu de rappeler que la LFin du 20 septembre 2005, par ses articles 28 (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), constitue un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil par l'intermédiaire de sa COFIN. Celle-ci veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 30 juin 2016 a été fait pour la COFIN le 7 novembre 2016, dans le cadre de ses travaux sur le projet de budget 2017, alors que le point au 31 décembre 2016 découle de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire ; la COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2016, sont les suivants :

	Reports totaux 2016 sur 2017	Pour comparaison	
		Reports totaux 2015 sur 2016	Reports totaux 2014 sur 2015
DTE	6'084'000	9'779'167	11'340'646
DFJC	290'000	150'000	337'800
DIS	2'006'100	448'900	177'000
DSAS	323'300	2'913'391	3'178'800
DECS	1'660'000	700'000	1'450'000
DIRH	2'815'000	2'700'202	2'842'100
DFIRE	6'004'224	3'567'600	12'965'200
OJV	198'500	168'500	25'000
SGC	108'000		
Total	19'489'124	20'427'761	32'316'546

6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2016, la COFIN a pris connaissance du rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF - voir tableau complet ci-dessous, relatif au groupe 40 « revenus fiscaux ») traitant des recettes fiscales. Un commentaire est également rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 32, 36 et 37 sur les évolutions de « budget 2016 à comptes 2016 » et de « comptes 2015 à comptes 2016 » notamment pour les groupes 40 (Revenus fiscaux), 41 (Patentes et concessions) et 42 (Taxes et compensations). L'évolution du produit des impôts depuis 2012 est disponible en page 343 de la brochure sur les comptes.

De budget à comptes, le total du produit des impôts présente un écart favorable de 324 mios (+5,7%) qui découle principalement d'effets exceptionnels (154 mios), conjoncturels (81 mios) et de modifications législatives (65 mios). Sans ces éléments, l'écart est réduit à 23 mios et les impôts sont conformes à la prévision budgétaire.

De comptes à comptes, le résultat enregistre une légère progression de 119 mios (+2%) qui trouve essentiellement sa source dans les recettes liées à l'impôt sur le revenu. Après deux années de stagnation, cet impôt, qui est le moteur des recettes fiscales, marque une reprise modérée. A noter que, entre les comptes 2013 et 2016, l'évolution des trois groupes d'impôts déterminants (conjoncturels, personnes morales et physiques) se situe à une moyenne de 1,3%.

CHF	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart		Comptes 2015	Ecart	
			comptes/budget 2016			comptes 2016/2015	
Impôt sur le revenu	3'425'500'000	3'477'204'350	51'704'350	1.5%	3'410'774'216	66'430'134	1.9%
Impôt sur la fortune	546'600'000	641'055'808	94'455'808	17.3%	620'404'557	20'651'252	3.3%
Impôt à la source	164'000'000	170'631'378	6'631'378	4.0%	170'611'394	19'984	0.0%
Impôt sur les frontaliers	100'000'000	100'390'108	390'108	0.4%	99'346'210	1'043'898	1.1%
Impôt spécial des étrangers	110'000'000	104'342'873	-5'657'127	-5.1%	127'886'741	-23'543'868	-18.4%
Impôt sur le bénéfice	581'600'000	663'211'632	81'611'632	14.0%	629'718'612	33'493'020	5.3%
Impôt sur le capital	77'000'000	107'570'358	30'570'358	39.7%	79'665'345	27'905'013	35.0%
Autre impôt personnes morales	25'000'000	31'437'075	6'437'075	25.7%	29'163'962	2'273'113	7.8%
Gains en capital	200'000'000	196'250'525	-3'749'475	-1.9%	218'282'352	-22'031'827	-10.1%
Droits de mutation	150'000'000	158'521'984	8'521'984	5.7%	160'269'782	-1'747'798	-1.1%
Successions et donations	80'000'000	119'240'970	39'240'970	49.1%	107'244'861	11'996'109	11.2%
Taxes véhicules	238'513'000	241'412'908	2'899'908	1.2%	234'146'772	7'266'136	3.1%
Divers	22'000'000	32'919'454	10'919'454	49.6%	37'773'983	-4'854'530	-12.9%
	5'720'213'000	6'044'189'421	323'976'421	5.7%	5'925'288'785	118'900'636	2.0%

6.4 Garanties accordées par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé, les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, des risques supérieurs à 1 mio pour un total de 10,9 mios ont été identifiés à la fin 2016 à la DGE (6,1 mios) et au SPECo (4,8 mios).

Le détail des garanties hors bilan accordées par l'Etat se trouve en pages 339 à 341 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2016, le total s'élève à 1,274 mrd et dépasse la barre du milliard comme à fin 2014 (1,116 mrd), et à fin 2015 (1,113 mrd).

6.5 Fonds

Dès 2015, l'excédent de charges ou l'excédent de revenus constaté pour chaque fonds est systématiquement équilibré par un prélèvement (compte 45) ou une attribution (compte 35) au compte capital. Cette règle s'appliquait déjà en 2014 pour les fonds de tiers. Pour des raisons d'harmonisation budgétaire, elle a été étendue à l'ensemble des fonds identifiés sous capitaux propres.

Les pages 337 et 338 de la brochure des comptes présentent ainsi la ventilation des 62 fonds par l'Etat; leur nombre est en légère augmentation par rapport à 2015 (59) pour un montant total de financements spéciaux et fonds de capitaux propres ainsi que capitaux tiers de 223,2 mios contre 236,1 mios en 2015. Parmi ces 62 positions, environ un tiers (21 fonds) dépasse 1 mio et 5 d'entre eux possèdent un capital supérieur à 10 mios; le plus important étant celui pour l'énergie, avec 92 mios. Les 38 dons et legs se trouvent détaillés à la page 385 de la brochure des comptes et totalisent un capital de 12,1 mios contre 15 mios à fin 2015, pour 46 positions.

6.6 Régimes financiers particuliers

6.6.1 Université de Lausanne

Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 396 et 398 de la brochure des comptes.

6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS. Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 393 à 395 de la brochure des comptes

6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)

Le rapport de révision de Prateo figure en pages 399 à 401 de la brochure des comptes.

6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)

Le rapport de révision de Deloitte figure en pages 402 et 404 de la brochure des comptes.

6.6.5 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL)

Le rapport de révision de Deloitte figure en pages 407 et 408 de la brochure des comptes.

6.6.6 Haute école de santé Vaud (HESAV)

Le rapport de révision de Deloitte figure en pages 405 et 406 de la brochure des comptes.

6.7 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve dans la brochure des comptes (Titres et participations). Leur valeur comptable en 2016 à l'actif du bilan se monte à 9,011 mios et reste inchangée depuis 2014.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 4 mai 2017, lors d'une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2016. **Cet organe d'audit interne recommande, sans réserve, l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2016 (voir son rapport en page 389 et 390 de la brochure sur les comptes).**

Cette recommandation sans réserve est un point important : depuis que la responsabilité du contrôle des comptes de l'Etat incombe au CCF, soit 1996, il s'agit du quatrième exercice où ce dernier peut délivrer son opinion sans réserve. Cette situation découle d'un effort important et constant mené depuis plusieurs années par la DGF pour améliorer et sécuriser certaines positions comptables ainsi que sa documentation.

Parallèlement, le CCF émet un constat, qui ne remet toutefois pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, concernant le système de contrôle interne (SCI). En effet, le déploiement de ce dernier au sein de l'administration, bien que concrètement entamé, ne peut pas encore être considéré comme effectif puisque seuls dix services ont obtenu leur certification. La COFIN suit avec attention cette mise en œuvre progressive.

9. CONCLUSIONS

9.1 Remerciements

La COFIN tient à relever, en particulier, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle remercie M. le chef du département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le secrétaire de la Commission, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2016

9.2.1 *Compte de résultat*

Les comptes de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires pour la douzième année consécutive, avec un excédent de revenus net de 186 mios dans le compte de résultat. Ce résultat, arrêté par le Conseil d'Etat, tient compte des écritures de bouclage pour un total de 239,3 mios, dont l'impact financier réel se monte à 21,8 mios.

Pour l'exercice 2016, les charges de l'Etat de Vaud s'élèvent à 9,639 mrds. Ce résultat comprend huit écritures de bouclage et deux écritures de préfinancement (voir pt 2.5 de ce rapport). Dans le cadre de ces écritures de bouclage, les amortissements totalisent 176,7 mios. 24,1 mios représentent des subventions pour remboursement d'emprunts d'EMS et institutions échus et 38,5 mios se constituent en préfinancement en rapport avec la construction du Musée de l'Elysée et Mudac (26,8 mios) et à l'aménagement de l'accès à la Plateforme 10 (11,7 mios). D'autre part, un montant de 215 mios a été porté en compte, représentant des amortissements non planifiés d'investissement du CHUV. Hors écriture de bouclage, les charges de fonctionnement de l'Etat dépassent de 26 mios la prévision budgétaire. A noter que l'augmentation réelle des charges par rapport aux comptes précédents se situe à 198,3 mios. Les principaux écarts entre les comptes 2015 et 2016 concernent le secteur social (+82 mios), la santé (+61 mios), ainsi que les réfugiés et l'accueil des migrants (+38 mios).

L'augmentation du total des revenus est supérieure de 664 mios à ce que prévoyait le budget (+7.3 %). Cet écart s'explique pour moitié par l'augmentation des revenus fiscaux. L'autre moitié comprend notamment la part à l'IFD (+124 mios), au versement du bénéfice de la BNS (+62 mios) et à la facture sociale (+37 mios). Dans le cadre de l'augmentation des revenus, fiscaux (+324 mios), il provient principalement d'effets exceptionnels (154 mios), conjoncturels (81 mios) et de modifications légales (65 mios). Sans ces éléments, l'écart est réduit à 23 mios et les impôts sont conformes à la prévision budgétaire. Par rapport aux comptes 2015, les recettes d'impôts présentent une légère augmentation de 2 %. L'impôt sur le revenu marque une reprise de 1.9 % (+66 mios).

9.2.2 *Compte de résultat extraordinaire*

Le résultat du compte de résultat extraordinaire se solde par un gain de 62 mios. Il provient principalement, pour les charges, d'une attribution à des préfinancements (38,5 mios) et, pour les produits, au versement extraordinaire de la BCV (57,6 mios) et ceci pour la sixième année consécutive. De plus, un financement de 19,1 mios de l'Office AI et de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS pour la recapitalisation de la CPEV, de reports de crédits non utilisés pour un total de 13,8 mios ont été comptabilisés. Les prélèvements sur les préfinancements représentent 9.6 mios. Le détail est visible au point 2,6 de ce rapport. Au final, le résultat opérationnel 2016 de 224,3 mios, augmenté du compte de résultat extraordinaire de + 62 mios, donne lieu à un excédent de 286,3 mios.

9.2.3 *Bilan*

Selon le rapport du Conseil d'Etat, à l'actif, la variation du total s'explique notamment par l'augmentation des paiements d'avance, par les contribuables vaudois, des acomptes d'impôts 2017 en 2016 (+766 mios). De plus, une progression au chapitre des créances de 120 mios provient de l'impôt anticipé supputé qui est passé de 408 mios en 2015 à 528 mios au 31 décembre 2016. Deux années d'impôt anticipé, 2015 et 2016 sont à récupérer sur les dividendes BCV et Romande énergie. Au passif, l'analyse met en évidence une diminution de 171 mios des engagements courants, des engagements financiers à court terme (-24 mios), des passifs de régularisation (+805 mios) en lien avec les montants d'impôts payés d'avance, y compris les acomptes IFD. Un transitoire de 20 mios a été comptabilisé en prévision du déficit présumé du CHUV. Le capital propre augmente de 304 mios suite à l'excédent de résultat net de 286 mios, de préfinancements en hausse de 29 mios et d'engagements sur financements spéciaux et fonds en baisse de 11 mios.

9.2.4 Etat de la dette

Après neuf réductions consécutives, la dette nette du Canton remonte légèrement depuis trois ans pour atteindre 775 mios aux comptes 2016. Cette croissance s'explique principalement par le versement d'une nouvelle tranche de recapitalisation de la Caisse de pension et le volume croissant des investissements.

La charge d'intérêt reste négative à – 17 mios, en raison des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales de 40 mios. En d'autres termes, les coûts des emprunts (23 mios) sont compensés positivement par les intérêts des créances sur débiteurs (40 mios).

9.2.5 Investissements

S'agissant des investissements, la Commission des finances constate que, globalement, l'Etat a investi 642 mios dans l'économie vaudoise. Les montants engagés par l'Etat pour l'année 2016 sont les suivants :

Investissements bruts y compris la part des tiers	344 mios
Octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour	63 mios
Nouvelles garanties de l'Etat pour	235 mios

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé :

- pour 2010 : 33 EMPD, 40 objets, 44 décrets pour un total net de 384,9 mios ;
- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de 239,9 mios ;
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de 271,1 mios ;
- pour 2013 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 618,5 mios ;
- pour 2014 : 31 EMPD, 39 objets, 41 décrets pour un total net de 495,9 mios ;
- pour 2015 : 32 EMPD, 38 objets, 39 décrets pour un total net de 381,8 mios ;
- pour 2016 : 26 EMPD, 29 objets, 31 décrets pour un total net de 302,6 mios.

Ces montants ne comprennent toutefois ni les garanties ni les prêts.

9.2.6 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement se calcule en additionnant les amortissements au résultat opérationnel après préfinancement, divisés par les dépenses nettes d'investissements. En d'autres termes et d'une manière générale, l'objectif recherché est de 100%, ce qui indique que le flux de trésorerie dégagé par le compte de résultat (résultat + amortissement) permet de financer les investissements du patrimoine administratif.

Pour l'exercice 2016, cet indicateur se situe à 190,7%, alors qu'il était de 83,2 en 2014 et de 143,1 en 2015.

9.2.7 Note finale

Les comptes 2016 de l'Etat de Vaud se bouclent avec un excédent de revenus de 186 mios après enregistrement des préfinancements. La croissance des charges courantes se situe à 2,2 %, ce qui la place au-dessous de la progression budgétisée. A ces résultats, il y a lieu de tenir compte que la progression des revenus notamment fiscaux, s'appuie principalement sur des revenus non pérennes. Cet état de fait a déjà été observé lors du bouclement des comptes précédents. La COFIN salue ce résultat positif, mais reste bien entendu attentive aux défis qui attendent le canton pour les années suivantes.

9.3 Proposition d'approbation des comptes 2016

La COFIN propose au Grand Conseil, à l'unanimité des 15 membres présents, d'approuver les comptes 2016 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat.

10. OBSERVATION

Néant.

11. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

11.1 Département du territoire et de l'environnement

Commissaires M. Philippe Randin, rapporteur
Mme Graziella Schaller

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont consacré un entretien aux 5 services du département (DTE) et ont rencontré les chefs de service, respectivement, les directeurs, ainsi que leurs responsables financiers.

Les commissaires ont été accompagnés par Monsieur Jacques Ehrbar, responsable financier du Département. Nous le remercions de sa disponibilité et de ses informations, ainsi que pour tous les documents qu'il nous a mis à disposition. A la fin de nos visites, nous nous sommes entretenus avec Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du département du territoire et de l'environnement.

2. Récapitulation des comptes 2016

a) Comparaison avec le budget 2016

	Charges	Revenus
Budget 2016	220'538'200	421'487'800
Comptes 2016	197'360'628	410'274'457
Différence en fr.	-23'177'572	-11'213'343
Différence en %	-10.51%	-2.66%

b) Comparaison avec le budget total 2016 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2016	220'538'200	421'487'800
Crédits supplémentaires	-859'400	166'100
Budget total 2016	219'678'800	421'653'900
Comptes 2016	197'360'628	410'274'457
Différence en fr.	-22'318'172	-11'379'443
Différence en %	-10.16%	-2.70%

Par rapport au budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2016 du DTE montrent :

- une non-consommation de charges de 22.318 mios, représentant une diminution de 10.16 %
- une diminution des revenus de 11.379 mios, représentant une diminution de 2.7%

c) Comparaison avec les comptes 2015

	Charges	Revenus
Comptes 2015	190'005'331	398'303'453
Comptes 2016	197'360'628	410'274'457
Différence en fr.	7'355'298	11'971'004
Différence en %	3.87%	3.01%

Par rapport aux comptes 2015

- L'augmentation des charges en 2016 est de 7.355 mios soit une hausse de 3.87%.
- Quant aux revenus 2016, ils ont augmenté de 11.971 mios, soit une hausse de 3.01%.

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Revenu net	212'913'829	200'949'600	208'298'122

3. Reports de crédits

a) Report de crédits 2015 sur 2016 pour un montant total de 9'779'167 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DTE	9'000	Impression – Brochure "violence conjugale que faire ?"
003 SAN	53'000	Retard dans l'acquisition d'imprimés
003 SAN	169'500	Retard dans l'acquisition de matériel d'exploitation
003 SAN	33'000	Retard pris dans le développement de l'encadrement
003 SAN	20'000	Etalonnage et validation des appareils de contrôle
005 DGE	1'614'567	Report de crédit conventions-programmes en 2014
005 DGE	7'680'100	Report de crédit conventions-programmes en 2015
043 SDT	200'000	Mandats Agglos non réalisés

b) Report de crédits 2016 sur 2017 pour un montant total de 6'084'000 fr.

Service publié	Montant	Description
003 SAN	200'000	Retard acquisition matériel
005 DGE	5'864'000	Report de crédit conventions-programmes 2016
009 SCAV	20'000	Frais d'installation instrumentations mycotoxines

4. Remarques de détail

001 *Secrétariat Général DTE, avec le BEFH*

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Ce bureau a été bien mobilisé durant l'année écoulée à l'élaboration de la loi sur l'égalité salariale entre homme et femme et de la loi sur la lutte contre la violence domestique.

3102 Publications prévues pour les campagnes, partiellement reportées en 2017 pour plusieurs causes de maladie.

3132 Géré par des forces internes en lieu et place des forces externes.

Secrétariat Général du DTE (SG)

3130 Aménagement de locaux des sous-sols pris en charge par le SIPAL.

Les autres comptes n'apportent pas de commentaires significatifs.

005 *Direction générale de l'environnement (DGE)*

3010 Suite à la décision du Conseil d'Etat de transférer 1 ETP du SDT à la DGE, celui-ci est affecté à la Direction de l'énergie.

- 3030 La DGE sollicite des civilistes. Elle a beaucoup d'attractivité et n'a pas de problème de recrutement. Cependant, 94% des dépenses de ce compte concernent l'engagement de personnel auxiliaire pour des périodes déterminées.
- 3100 Dépenses inférieures au budget; le budget 2017 a été adapté à la baisse.
- 3102 Non-dépenses, notamment en lien avec la division Biodiversité et la direction de l'environnement industriel, urbain et rural.
- 3112 Dépassement financé par le Fonds de conservation de la faune pour l'achat de vêtements de sécurité pour les gardes auxiliaires.
- 3130 Non-dépensés, frais de port 13'000 fr.
Non-dépensés, frais de téléphone 12'000 fr.
Non-dépensés, frais de représentation 17'000 fr.
Non-dépensés, organisation de congrès 63'000 fr.
Non-dépensé, frais de commission 30'000 fr.
- 3132 Retard dans l'attribution de mandats pour des projets liés aux cartes de dangers naturels. Par manque de ressource, le budget de mandat lié au Plan des Mesures OPAIR n'a pas pu être entièrement engagé. Projet Interegg, PACT'air (Programme d'ACTions Transfrontaliers pour la qualité de l'air) a démarré avec du retard et sera engagé à partir 2017.
Autres projets en lien avec les fonds ont pris du retard et les mandats n'ont pas pu être lancés en 2016.
- 3151 Frais d'entretien des véhicules moins élevés que prévu, en fonction de l'âge des véhicules et des accidents occasionnés.
- 3611 L'entretien des cours d'eau officiant comme frontières cantonales ou des ouvrages d'endiguement varie d'un exercice à l'autre.
- 3705 Compensation de 300'000 fr. du compte 3707 pour le crédit supplémentaire entièrement compensé, et transfert à des ménages privés d'une partie de la dotation des subventions fédérales relatives à des Communes et des entreprises privées pour l'assainissement du bruit ferroviaire.
- 4309 Diminution des prestations des gardes forestiers refacturées à des tiers.
- 4630 Montant de la convention-programme destiné à la surveillance des districts francs imputés sur le compte 4701.

Situation programme 100mios au 31.12.2016

Situation programme 100mios au 31.12.2016							
Rapport établi le 09.02.2017							
Programme 100 mios	ENVELOPPES						TOTAL
	A Efficacité énergétique	B Nouvelles énergies renouvelables	C Recherche et développement	D Formation et information	E Gestion	F Réserve	
Budget validé par le CE (Initial 11.janvier 2012)	35.00	35.30	12.28	2.55	3.00	-	88.13
1 Ressources de gestion - réattribution CE		-3.31			3.31		0.00
	35.00	31.99	12.28	2.55	6.31	-	88.13
2 Réattribution acceptée par le CE le 8.7.2016	-5.00	5.30	1.00	0.57	0.00	-	1.87
Adaptation des enveloppes	30.00	37.29	13.28	3.12	6.31	-	90.00
Montants des octrois au 31 décembre 2016	25.43	25.76	12.53	2.20	5.06	-	70.97
Soldes disponibles au 31 décembre 2016 sur enveloppes adaptées le 8 juillet 2016	4.57	11.53	0.75	0.92	1.25	-	19.02
Situation des paiements							
Paiements au 31 décembre 2016	10.69	16.74	9.93	1.32	3.47	-	42.15
Engagements (octrois moins paiements)	14.74	9.01	2.60	0.88	1.59	-	28.82

CONVENTIONS-PROGRAMMES - PERIODE 2016-2019

Nom convention-programme	PART VD				PART CH			
	Dotation 2016-2019	Budget 2016	Payé en 2016	Reporté en 2017	Montant CP 2016-2019	Recettes 2016	Payé en 2016	Reporté en 2017
Biodiversité en forêt	6'417'500	1'257'500	549'591	707'900	5'380'000	1'000'000	807'214	192'786
Forêts protectrices	14'000'000	3'500'000	2'069'236	1'200'900	16'393'600	3'943'600	3'394'859	548'741
Gestion des forêts	11'400'000	2'850'000	1'060'247	1'789'800	13'580'800	3'395'226	1'394'961	2'000'265
Ouvrages de protection eau	11'435'200	2'858'800	665'131	1'193'700	6'605'000	1'651'250	813'952	837'298
Ouvrages de protection forêt	200'000	50'000	8'284	41'700	6'743'200	1'685'780	516'901	1'168'879
Renaturation	6'000'000	1'500'000	244'100	930'000	6'104'000	1'526'000	436'114	1'089'886
Nature & paysage	5'095'200	1'408'300	1'287'694	0	4'835'200	1'329'907	296'073	1'033'834
Parcs naturels	2'481'000	555'000	555'000	0	6'110'700	1'462'730	1'462'730	0
Grande Cariçaie	1'252'000	313'000	312'956	0	3'185'200	796'300	796'300	0
Total	58'280'900	14'292'600	6'752'239	5'864'000	68'937'700	16'790'793	9'919'104	6'871'689

043 Service du développement territorial (SDT)

- 3102 Impression : 4^e adaptation du Plan directeur cantonal, projet d'agglomération Lausanne-Morges et mises à l'enquête dans les journaux de zones réservées cantonales.
- 3132 Mandats en cours qui se termineront et se poursuivront en 2017.
- 3160 Loyer du bâtiment de la Riponne 10, pris en charge dorénavant par le Canton, devenu propriétaire.

003 Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Le parc des véhicules vaudois a augmenté de 1.88% et l'évolution de la taxe de 3.10%. Le parc de véhicules vaudois est 564'613 véhicules pour l'année écoulée et le montant de la taxe de 241'412'908 fr. Malgré ces augmentations, comme l'année précédente, l'effectif du personnel du SAN ne s'en est pas senti. Il est bon de relever l'effort fourni par l'ensemble du personnel du SAN.

- 3180 Réévaluation des créances.

4210 La vente de plaques aux enchères est une très bonne opération, soit 471'390 fr. en 2015 et 1'067'350 fr. en 2016.

4309 Le budget prévoyait la refacturation des cours d'éducation routière alors que ces cours ne sont plus dispensés suite à la révision de la Loi sur la circulation routière (LCR).

009 Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

3010 Il n'est pas toujours facile de repourvoir les postes tant ceux-ci sont spécifiques (ex. : responsable de la protection des animaux, contrôle des denrées alimentaires et contrôle des viandes).

3030 L'année écoulée a constaté, fort heureusement, beaucoup moins d'épidémies. Les vétérinaires ont été moins sollicités.

3106 Analyses de laboratoire comptabilisées dorénavant au compte 3130.

3111 Situation épizootique favorable.

3116 Acquisition d'appareils selon budget planifié.

3120 Modification du mode de comptabilisation des coûts d'élimination des sous-produits animaux par imputation directe au fonds 2012.

3130 Analyses vétérinaires comptabilisées dorénavant au compte 3106.

3132 Augmentation des frais de séquestre.

3156 Pas de mauvaise surprise dans l'entretien du matériel.

3170 Moins de déplacement que prévu au budget suite aux vacances de postes.

3500 Les comptes de la CAB (Caisse d'assurance du bétail) sont bouclés au 31 décembre de chaque année. Le montant comptabilisé à cette rubrique est le résultat annuel de la CAB.

4210 Les principales recettes :
 378'505 fr. certificats d'exportation de denrées alimentaires
 328'312 fr. inspections denrées alimentaires et eau
 124'472 fr. expérience sur les animaux
 227'373 fr. autres et divers.

4309 744'975 fr. inspections denrées alimentaires et eau
 624'200 fr. bureau cantonal des poids et mesures
 1'055'577 fr. contributions annuelles de la Caisse d'assurance du bétail
 648'985 fr. analyses vétérinaires- institut Galli-Valerio
 370'297 fr. élimination sous-produits animaux
 114'378 fr. autres et divers.

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2016	26'333'000	763'000	25'570'000
Comptes 2016	11'801'902	2'894'496	8'907'407
Ecart	-14'531'098	2'131'496	-16'662'593

Les investissements nets 2016 du DTE sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
001	SG-DTE		
005	DGE	24'030'000	8'286'769
043	SDT	140'000	62'828
003	SAN	1'300'000	523'249
009	SCAV	100'000	34'560
Total	DTE	25'570'000	8'907'407

DGE

271'000 fr.	projet « assainissement des décharges » : retardé suite à des oppositions de Chavanne à Lussery-Villars
670'000 fr.	projet « Le famollens en ville de Rolle » : retard dû à la décision du déplacement des captages
877'800 fr.	projet « Plan protection de la Venoge 2 (mesures) » : opposition des communes (Lussery-Villars, Penthalaz) sur le projet de renaturation du Bois de Vaux, levée uniquement en janvier 2017
1'217'000 fr.	projet « La Thielle à Yverdon » : procédure longue non prévue et démarrage du chantier en 2017
600'000 fr.	projet « La Grande eau à Aigle et Yverne » : retard pris sur 2 chantiers à cause de la météo et de la planification du mandataire
700'000 fr.	projet « Le Nozon à Orbe » : procédure foncière en cours.
1'200'000 fr.	projet « La Brinaz à Grandson et Montagny » : procédure d'enquête toujours en cours sur une partie des 3 parties, travaux en 2017
960'000 fr.	projet « Canal du Haut-Lac, Basse Plaine du Rhône » : procédure d'enquête terminée en fin 2016, début des travaux en 2017
600'000 fr.	projet « Aménagement piscicole sur divers cours d'eau » : retard dû à l'assainissement des piscicultures sur le Talent (Morrens-Cugy)
3'000'000 fr.	projet « Décharge de Molard Parelliet à Trélex » : recours suite à l'attribution des marchés publics.

Il est à observer que la liste susmentionnée témoigne qu'il n'est pas facile pour la DGE de maîtriser les travaux ou projets budgétisés tant elle doit compter de plusieurs acteurs et démarches administratives parfois fastidieuses.

11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur
M. Yves Ferrari

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission des finances auprès du DFJC ont consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée. Lors de ces séances, ils ont pu rencontrer, accompagnés de M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, M. Jacques Grossrieder, Secrétaire général du Département / M. Alain Bouquet, directeur général, et Mme Christine Bossuat, directrice générale adjointe (administration et finances), à la DGEO / M. Séverin Bez, directeur général, Mme Marinette Freymond et M. Jean-Marie Léchenne, adjoints, à la DGEP / Mme Chantal Ostorero, directrice générale, et M. Alexandre Dobjanschi, responsable financier, à la DGES / M. Christophe Bornand, chef de service, Mme Valérie Risse, cheffe de l'unité d'appui juridique, et M. Abderrahim Lagnimi, responsable financier, au SPJ / Mme Nicole Minder, cheffe de service, Mme Sophie Donche-Gay, responsable institutions, et M. Nicolas Gyger, responsable subventions, au SERAC / M. Serge Loutan, chef de service et M. Christian Velati, directeur finances et logistique, au SESAF.

Les commissaires ont pu, à la fin de leur visite des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département, accompagnée de M. Jacques Grossrieder, Secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

Ils tiennent à remercier chacune et chacun pour leur disponibilité, leur aide précieuse, ainsi que pour tous les compléments d'informations qui ont été apportés.

2. Récapitulation des comptes 2016

a) Comparaison avec le budget 2016

	Charges	Revenus
Budget 2016	2'850'459'400	455'690'200
Comptes 2016	2'863'492'066	469'127'914
Différence en fr.	13'032'666	13'437'714
Différence en %	0.46%	2.95%

b) Comparaison avec le budget total 2016 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2016	2'850'459'400	455'690'200
Crédits supplémentaires	12'045'600	859'300
Budget total 2016	2'862'505'000	456'549'500
Comptes 2016	2'863'492'066	469'127'914
Différence en fr.	987'066	12'578'414
Différence en %	0.03%	2.76%

c) Comparaison avec les comptes 2015

	Charges	Revenus
Comptes 2015	2'806'746'534	467'198'632
Comptes 2016	2'863'492'066	469'127'914
Différence en fr.	56'745'531	1'929'283
Différence en %	2.02%	0.41%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Charge nette	2'394'364'151	2'394'769'200	2'339'547'903

3. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2015 sur 2016

Service	Montant	Description
017 SERAC	150 000.00	Projets SERAC : MCBA, MCG, BCUL

b) Reports de crédits 2016 sur 2017

Service	Montant	Description
012 DGEO	290 000.00	Aménagements des bibliothèques scolaires

4. Remarques générales

Pour 2016, le budget du DFJC a nécessité plusieurs crédits supplémentaires, totalisant un montant net de 11'186'300 fr. Au final, l'augmentation des charges est nettement compensée par une augmentation des revenus liée à l'utilisation des fonds. Les comptes 2016 présentent désormais une image complète avec l'intégration non seulement des dépenses, mais également des recettes issues des fonds qui sont nombreux et importants au DFJC. Comme le budget 2016 ne mentionnait pas encore ces recettes, cette différence de présentation rend la comparaison budget-comptes difficile.

Pour le DFJC, le montant total des dépassements budgétaires s'élève à 12.3 mios, soit 1.6% des charges totales au budget 2016, une hausse supérieure à la moyenne (+1.3%). Au final, les comptes 2016 du DFJC présentent néanmoins un excédent net de charges quasiment similaire au budget, soit une différence de 405'049 fr. (+0.01%).

Dans le cadre du projet de budget 2016, le Conseil d'Etat a notamment pris la décision de réduire les charges globales de personnel de 3 mios, sur la base des trois mesures suivantes :

- geler les doubles ou triples annuités pour les collaborateurs de l'ACI, du CHUV, de l'UNIL et des HE ;
- limiter les indemnités pour travaux spéciaux (ITS) à hauteur de 20% max. de celles versées en 2014 ;
- inscrire le financement des ITS dans une enveloppe maximale de 350'000 fr. avec une compétence de gestion et un octroi par les chef-fe-s de départements.

Ces différentes mesures représentent des montants de 375'900 fr. pour les services du DFJC et 264'800 fr. pour les différentes Hautes Ecoles, sous la forme de crédits compensés sur les comptes 3010 à 3059.

5. Remarques de détail

010 *Secrétariat général du DFJC (SG-DFJC)*

La décision de réduire les charges globales de personnel de 3 mios représente un montant global de 60'800 fr. pour le SG-DFJC. Cette diminution a fait l'objet d'une compensation sur les rubriques 3010 à 3059.

Les disponibilités budgétaires du SG ont permis de compenser deux projets importants lancés en 2016. Le premier concerne l'assainissement du Château de la Sarraz, dans le cadre d'une opération concertée avec la Commune, la Confédération et la Loterie romande. Sur le budget global de 2.5 mios, un montant de 270'000 fr. est assumé par le SG-DFJC sur les comptes 3010 / 3030 / 3050 / 3052 / 3090 / 3099. Le deuxième projet touche le SESAF pour la mise en place d'un projet pilote pour la future mise en place de la loi sur la pédagogie spécialisée en milieu scolaire, avec un montant global de 137'400 fr. sur les comptes 3010 / 3050 / 3052 / 3090.

3090 La formation est difficile à planifier, mais la faible utilisation budgétaire n'est pas une volonté du service.

3099 La campagne de vaccination du DFJC a été reprise par le Centre de santé au travail, rattaché au SPEV, pour l'ensemble de l'administration cantonale.

3130.7 Les Journées Européennes des Métiers d'Art ont nécessité cette année des apports supplémentaires pour la création d'une association et la mise en place d'une plateforme informatique.

- 3130.9 Des frais de surveillance et de traduction pour la 11e édition de ces Journées des Métiers d'Art sont inscrits dans ce compte.
- 3400 Ces montants concernent des intérêts courus sur des procédures perdues dans le cadre de Decfo-System.
- 3635 L'activité du Vivarium ayant été reprise par la structure Aquatis, la subvention a disparu en 2016.
- 4210 La baisse des émoluments est en phase avec la diminution des recours (compte 3132).

011 Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

La décision de réduire les charges globales de personnel de 3 mio représente un montant global de 16'100 fr. pour la Direction DGEO. Cette diminution a fait l'objet d'une compensation sur les rubriques 3010 à 3059.

Les charges de la Direction DGEO enregistrent un écart positif de 2.3 mio en 2016, essentiellement dans les charges salariales. D'une part, dans l'informatique pédagogique, un certain nombre d'ETP sont restés imputés aux Ecoles (SP 012). D'autre part, au niveau des moyens d'enseignement romand, un nombre moins important d'enseignants vaudois ont dû être déchargés pour ces tâches d'encadrement.

- 3130.2 Lors de l'introduction de SAP, la DGEO a rapatrié l'ensemble des opérations de saisie des factures des 90 établissements scolaires. Cette centralisation permet l'économie de licences pour un montant annuel à hauteur de 1,3 mio. La moitié du personnel est externe, mais avec des conditions de travail identiques à l'Etat. Après la réforme de certains processus, il est prévu d'internaliser ce personnel externe en 2018.
- 3130.3 Le projet de diminution du risque et de mise en conformité des bâtiments scolaires a été retardé d'une année en raison de changements de normes. Des exercices d'évacuation ont également été planifiés en 2016 afin de tester les mesures d'organisation.
- 4210.4 Le budget a été surévalué en raison du doublement des émoluments à partir de 2016, mais les recettes n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions. Les élèves scolarisés dans le privé sont en diminution.

012 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de rattachement

Evolution du nombre des élèves de la DGEO

Cycle	Enfantine	Primaire	Sec.	Racc.	Accueil	Total
2013 (*)	15'137	43'068	22'494	610	500	81'809
2014 (*)	15'452	44'106	22'835	659	630	83'682
2015 (*)	15'799	45'387	22'286	628	650	84'750
2016 (*)	15'823	46'046	22'269	585	448	85'171
Var.15-16	24	659	-17	-43	-202	421

* Nombre d'élèves figurant au budget soit, à l'état des lieux en avril de l'année n-1. Les élèves des années 7 et 8 HarmoS sont intégrés au primaire.

La décision de réduire les charges globales de personnel de 3 mio représente un montant global de 78'400 fr. pour les écoles DGEO. Cette diminution a fait l'objet d'une compensation sur les rubriques 3010 à 3059.

La démographie scolaire progresse toujours, mais dans une proportion moindre en 2016. Le crédit supplémentaire de 2.5 mio accordé en novembre 2016 n'a au final pas été nécessaire (compte 3020). Mais, il faut rappeler qu'une épidémie de grippe peut représenter un montant de 2 mio pour la DGEO.

- 3090.3 Les cours de formation J+S sont nécessaires pour pouvoir bénéficier des subventions pour les camps.
- 3104.8 L'équipement des salles scolaires est à charge de l'Etat. Des discussions sont en cours avec les communes pour clarifier la liste des équipements à charge de chacun.
- 3104.10 Un report de crédit a été accepté pour assurer le passage des bibliothèques scolaires directement sur la nouvelle application RenouVaud. La migration s'est bien passée ; la satisfaction est générale, malgré un outil nettement plus sophistiqué, mais qui permet des recherches beaucoup plus fines. Il y a beaucoup plus de prêts que précédemment, ce qui est bon signe.

- 3111 Suite aux exercices d'évacuation, des acquisitions de matériel non prévues au budget ont été effectuées sur l'exercice 2016. Les factures ont été reçues largement hors délai pour pouvoir présenter un crédit supplémentaire compensé avec le disponible budgétaire au 012.3130.3.
- 3113 Les comptes de l'informatique pédagogique ne correspondent toujours pas au budget en 2016. Des vols importants de matériel informatique ont encore été enregistrés en 2016. Les dépassements de 251'000 fr. (3113) et 737'000 fr. (3153) sont apparus trop tard dans l'année pour établir des crédits supplémentaires compensés. L'UIT et le CTIP seront désormais fusionnés dans un Centre informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO), pour assurer la gestion du parc des 16'000 machines de la DGEO.
- 3130.11 Les experts internes aux examens ne sont plus financés par des heures supplémentaires (3020), mais par des indemnités. Les montants sont bien moins élevés (75 fr. pour ½ journée, au lieu de 80-95 fr./heure).
- 3130.13 Ce dépassement concerne des frais liés à la Bataille des livres (prévu au compte 3104).
- 3158 Ces collaborateurs externes sont engagés temporairement pour mettre en œuvre
- la Directive d'exécution n° 27 relative à la tenue et présentation d'inventaire (consommables et immobilisations) dans les économats (287 lieux) et les salles spéciales (plus de 900 lieux) et,
 - la recommandation du Contrôle cantonal des finances visant à gérer les sorties de stock dans les économats (287 lieux).
- 3161.1 Les nouveaux moyens d'enseignement nécessitent davantage d'impressions et moins de livres. Un transfert de 700'000 fr. avait été prévu du compte 3104 Matériel didactique. Il a été insuffisant de l'ordre de 470'000 fr. Les compteurs des photocopieurs sont généralement relevés en décembre ce qui rend toute demande de crédit supplémentaire impossible.
- 3169.1 La facture des droits d'auteurs est négociée globalement par la CDIP. Elle est refacturée deux ans après sur la base des statistiques scolaires de l'OFS, ce qui rend la budgétisation délicate.
- 3170 Les nouvelles modalités de financement des camps et autres sorties de classe montrent une budgétisation largement suffisante. Le système est en train de se stabiliser.
- 3171 Les frais du personnel accompagnant externe font l'objet d'une compensation avec les recettes au 4634.
- 3400 Ces intérêts négatifs découlent des procédures Decfo-Sysrem. Les dossiers sont centralisés au SPEV.
- 3636 Campus pour la démocratie est un projet fédéral exceptionnel qui a permis à plusieurs classes vaudoises de se déplacer à Berne.
- 4260.8 Cette recette concerne des enseignants de sport de la DGEO qui participent à des camps de ski de l'Institut des sports de l'UNIL (ISSUL).
- 4511 L'utilisation du Fonds COSAB pour les congés sabbatiques des enseignants est transférée du 4611 au 4511. Ces congés ont moins d'intérêt pour les enseignants ces dernières années (quelque 286'000 fr. en lieu et place des 803'300 fr. prévus au budget).

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)

La décision de réduire les charges globales de personnel de 3 mio représente un montant global de 20'800 fr. pour la Direction DGEP. Cette diminution a fait l'objet d'une compensation sur les rubriques 3010 à 3059.

Malgré les faibles écarts budget / comptes, la multitude de crédits supplémentaires déposés et commentés complexifie la compréhension de la situation et a nécessité de nombreux pointages de la sous-commission.

Lors du bouclage des comptes 2014, un montant de 9 mio a fait l'objet d'un préfinancement en faveur de la formation professionnelle. Sur ce montant global, trois financements ont été accordés à la DGEP et leur utilisation aurait mérité de figurer au processus budgétaire :

1. Un montant de 3.9 mio sur les années 2016 à 2018 pour le développement de la certification professionnelle initiale des adultes. Un montant global de 245'194.14 fr. a été dépensé en 2016 sur les comptes 3010 / 3020 / 3030 / 3049 / 3050 / 3052 / 3053 / 3054 / 3059 / 3100 / 3102 / 3132 / 3636.
2. Un montant de 1.7 mio sur les années 2016 à 2020 pour favoriser l'accessibilité à la HEIG-VD. Un montant global de 359'062.85 fr. a été dépensé en 2016 au SP 014.
3. Un montant de 1.1 mio sur les années 2017 à 2021 pour le développement de la mobilité internationale des jeunes vaudois en formation professionnelle initiale. Aucune dépense n'a été enregistrée en 2016.

Un important crédit supplémentaire pour les besoins spécifiques de la DGEP (entièrement compensé) de 896'500 fr. touche un grand nombre de comptes : 3030 / 3049 / 3090 / 3110 / 3130 / 3150 / 3160 / 3170 / 3635 / 3636 / 3637 / 4611.

- 3130.3 Le montant principal (32'000 fr.) de ce compte représente les frais de participation au Salon des métiers. Le solde couvre des frais de la Nuit de l'apprentissage et d'un voyage au Sénégal.
- 3130.5 Un dépassement est observé sur ce poste en raison de la grande indépendance des chefs-experts. Le constat n'a été fait qu'en novembre. La DGEP reconnaît à nouveau une faiblesse de maîtrise de ces dépenses et envisage un contrôle plus drastique pour les années futures.
- 3170 Lors de la rédaction du crédit supplémentaire en octobre, le budget était largement suffisant. Au final, le compte présente un dépassement, dû principalement à une remise tardive des notes de frais.
- 3611.4/5 Les formations en lien avec les différents métiers sont organisées au niveau national, avec une prise en charge des coûts par les différents cantons selon des principes établis par la CDIP.
- 3611.7 Le SESAF ne s'occupe que du coaching des personnes souhaitant valider des acquis. La DGEP fournit la participation financière pour les compléments nécessaires de formation. Le budget a été sous-évalué, car difficile à estimer.
- 3636.10 Un nouveau métier pour la restauration rapide ou spécifique a été mis en place par hotelleriesuisse, ce qui explique le montant supérieur.
- 3636.17 Le stand DFJC ne devrait pas figurer dans le libellé. Ce montant ne couvre que la subvention pour l'organisation générale du Salon des métiers. Le financement du stand est au compte 3130.3.
- 3636.19 Afin de mieux suivre les apprentis dans les branches connaissant un taux d'échec élevé, le nombre de commissaires professionnels a été augmenté via les conventions avec les branches professionnelles.
- 3636.22 Suite à la fin de TEM (Transition Ecoles – Métiers), une hausse des moyens a été accordée au Groupement pour la promotion de l'apprentissage (GPA), une association regroupant la CVCI, la FVE et la FPV, pour financer des appuis et du coaching aux apprentis. Un financement similaire a été accordé par la FonPro.
- 3637 En 2016, seuls 2 apprentis ont profité des moyens à disposition pour favoriser la mobilité.
- 4611 L'entrée en vigueur de l'accord intercantonal sur les écoles spécialisées (AES) a provoqué beaucoup de changements et de modifications de tarifs, ce qui a induit de nombreux transferts d'étudiants et des effets financiers qui n'étaient pas encore perceptibles lors de la rédaction du crédit supplémentaire.

014 Enseignement secondaire II

Evolution des effectifs des étudiants et apprentis de l'enseignement secondaire 2

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	Ecole Transition	Total
Au 31.12.13	11'397	22'691	1'120	35'208
Au 31.12.14	11'675	23'062	1'203	35'940
Au 31.12.15	12'557	22'559	1'245	36'361
Au 31.12.16	12'975	22'794	1'191	36'960
Var. 15/16	+418	+235	-54	+599

La décision de réduire les charges globales de personnel de 3 mio représente un montant global de 48'500 fr. pour les gymnases. Cette diminution a fait l'objet d'une compensation sur les rubriques 3010 à 3059.

A l'instar du SP 013, malgré le faible écart net budget / comptes, la multitude de crédits supplémentaires déposés et commentés complexifie la compréhension de la situation et a nécessité de nombreux pointages.

Un montant de 359'062.85 fr. a été dépensé en 2016 pour favoriser l'accessibilité à la HEIG-VD (dans le cadre d'un financement global de 1.7 mio, voir le commentaire au SP 013). Les dépenses figurent aux comptes 3020 / 3050 / 3052 / 3053 / 3054 / 3059 / 3100 / 3101 / 3130.

La bibliothèque du gymnase de Renens a été confiée à la BCU ce qui a nécessité un crédit supplémentaire de 91'900 fr., entièrement compensé aux comptes 3010 / 3030 / 3050 / 3052 / 3054 / 3059 / 3090 / 3103. Il s'agit d'un test avec un nouveau gymnase, afin de déterminer si la valorisation des compétences métiers est préférable à un rattachement direct à la structure interne.

L'ouverture de 18 classes supplémentaires au sein des gymnases et de l'Ecole de la Transition a nécessité un crédit supplémentaire de 2'420'700 fr. aux comptes 3020 / 3050 / 3052 / 3053 / 3054 / 3059, partiellement compensé au compte 4611.

Le matériel supplémentaire pour l'équipement du nouveau gymnase de Renens-CEOL (3111) a nécessité un crédit supplémentaire de 824'300 fr. entièrement compensé aux comptes 3030 / 3049 / 3090 / 3099 / 3101 / 3109 / 3120 / 3130 / 3637 et 015.3634.

Le bon fonctionnement des écoles professionnelles a nécessité un crédit supplémentaire de 634'000 fr. pour allouer des moyens complémentaires aux comptes 3111 / 3132 / 3150 / 3635, entièrement compensé aux comptes 3049 / 3100 / 3101 / 3120 / 3130 / 3137 / 3151 / 3160 / 3161 / 3170 / 3199 / 3634.

Le réaménagement de l'Ecole technique et des métiers de Lausanne (ETML) a nécessité un crédit supplémentaire de 152'600 fr., transféré au SIPAL (048/3144), entièrement compensé aux comptes 3101 / 3106 / 3109 / 3111 / 3130 / 3134 / 3137.

3105 Le budget d'achat de denrées alimentaires a été surévalué pour la cafétéria ETML gérée par le COFOP sur l'expérience des mois d'hiver. Les charges sont entièrement compensées par des recettes.

3120.4 La facture 2015 a été reçue et payée en 2016, ce qui explique la différence aux comptes.

3130.10 Ces émoluments concernent des frais de diplômes établis par la Croix-Rouge.

3181 Le nettoyage des éléments restant au bilan sans réelle possibilité de recouvrement se poursuit. Ces créances sont transmises à l'ACI qui dispose de moyens de suivi des débiteurs plus complets.

3510 Il s'agit de l'attribution aux fonds des élèves d'une part des taxes d'inscription.

3634 Gymnase intercantonal de la Broye : le dépassement a été constaté après l'entrée des élèves en automne.

4230 Le budget avait été calculé de manière trop prudente, suite à la suppression des écolages à l'Ecole de commerce, malgré la hausse de revenus due à l'ouverture de nouvelles classes, d'où un boni de 1 mio.

4472 Certaines locations (salles de gymnastique notamment) passent désormais par le SIPAL, ce qui explique la baisse des recettes.

4637 Ce petit montant concerne un stagiaire de Soleure à l'ES Santé.

015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Evolution des effectifs des étudiants dans les formations bachelor, master et doctorat

Au 15.10.	Unil	HEP VD	HEIG-VD	HESAV	ELS	ECAL	HEMU	EESP
2013	13'257	1'690	1'680	900	673	532	497	694
2014	13'686	1'781	1'693	876	714	544	504	743
2015	13'716	1'893	1'663	948	756	546	510	767
2016	14'127	1'907	1'541	1'033	736	579	504	758
Var. 15/16	+411	+14	-122	+85	-20	+33	-6	-9

La décision de réduire les charges globales de personnel de 3 mios représente un montant global de 4'700 fr. pour la DGES. Cette diminution a fait l'objet d'une compensation sur les rubriques 3010 à 3059. Une compensation de 264'800 fr. sur les subventions aux Hautes Ecoles a aussi été enregistrée sur la rubrique 3634.

A part à la HESAV, les effectifs d'étudiants au 15 octobre 2016 sont tous inférieurs aux chiffres prévus au budget 2016. L'évolution 2015/16 montre une stabilité, excepté l'Université de Lausanne.

Les comptes de la DGES intègrent l'ensemble des subventions versées aux Hautes Ecoles vaudoises. A l'exception de la HEP, les différences budget/comptes sont compensées avec des Fonds de réserve et d'innovation (limité à 5% du budget dans les HES). La proposition d'un fonds similaire pour la HEP est prévue cette année.

Seuls les comptes 2016 de la HEIG-VD et de la HESAV présentent des diminutions significatives de dépenses par rapport aux budgets (compte 3634.3). Ces baisses découlent des retards dans l'intégration des activités de recherche et de formation continue à la HEIG-VD, qui ont eux-mêmes ralenti la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance et des modifications structurelles qui en découlent. De plus, différents recrutements de personnel d'enseignement ont été plus difficiles que prévu avec pour conséquence des postes vacants. L'écart est moins important à la HESAV, mais les difficultés de recrutement existent également avec des conséquences similaires.

Les moyens disponibles ont permis de financer des compensations de 700'000 fr. pour l'aménagement et l'équipement de nouveaux locaux pour l'Ecole de la Transition (ex OPTI) à Bussigny pour de jeunes migrants, de 400'000 fr. pour l'équipement de l'extension du gymnase de Renens-CEOL, site de Provence, et de 300'000 fr. pour du matériel d'enseignement du nouveau gymnase de Renens-CEOL.

- 3130.2 La participation cantonale à RERO (Réseau romand des bibliothèques universitaires) figure pour la dernière fois aux comptes 2016. Le passage à la nouvelle application RenouVaud signifie aussi le transfert financier au SERAC (BCU). La migration des données et le passage d'un système à l'autre, durant l'été 2016, se sont déroulés à la satisfaction générale. Il ne reste que quelques transferts de bases de données à réaliser depuis certaines HES.
- 4260 Ce compte comprend un montant de 100'000 fr. facturé à la HES-SO pour des travaux liés à la nouvelle application informatique financière (réflexions et analyses, paramétrages, tests).
- 4636 Les établissements sanitaires versent des contributions aux écoles pour les élèves effectuant des stages.

017 Service des affaires culturelles (SERAC)

La décision de réduire les charges globales de personnel de 3 mio représente un montant global de 52'700 fr. pour le SERAC. Cette diminution a fait l'objet d'une compensation sur les rubriques 3010 à 3059.

Les comptes 2016 du SERAC présentent enfin une situation complète, avec l'ensemble des dépenses, mais également des recettes avec l'apport des 12 fonds gérés par le SERAC. Les mouvements de ces fonds explicitent les différences de l'ordre de 10 mio enregistrées tant aux charges qu'aux recettes du service. Pour faciliter la compréhension de ces mouvements, un tableau a été remis à la sous-commission. A partir de 2017, les recettes et dépenses en lien avec les différents fonds ont été budgétisées. Dès lors, les différences budget / comptes devraient être nettement moins conséquentes ces prochains exercices.

- 3010 La Fondation Pro Aventico a été internalisée avec la répartition des ETP entre le SIPAL (archéologie) et le SERAC (musée et publication). La responsabilité de la bibliothèque du nouveau gymnase de Renens a été confiée à la BCU, qui dispose de la compétence métier.
- 3030.6/7 Ce compte mentionne des dépassements financés par des fonds pour 130'000 fr. Les dépassements
4309 complémentaires sont financés par la hausse des revenus d'exploitation au compte 4309.
- 3049 Une uniformisation des pratiques en matière d'indemnités pour travail de nuit et du dimanche a été effectuée pour tous les auxiliaires des musées, mais le crédit supplémentaire n'a pas été suffisant.
- 3101 Le commentaire de la brochure est une erreur.
- 3119 Ce compte regroupe toutes les acquisitions effectuées par les musées et la BCU pour enrichir leurs collections. Un montant de 5.6 mio est notamment prévu pour les acquisitions de la BCU pour le compte de l'Université de Lausanne (3119.4), ainsi qu'un montant de 74'230 fr. pour les acquisitions décidées par la Commission des affaires culturelles (3119.5).
- 3510 Ces attributions budgétaires doivent en principe être utilisées dans l'année. Elles fixent les moyens à disposition des commissions culturelles pour leurs soutiens. Le résultat 2016 du Fonds RERO (53'884.55 fr., 3510.8), ainsi que le solde disponible du Fonds seront virés sur le nouveau compte du Réseau des bibliothèques RenouVaud.
- 3636.6.5 Une nouvelle résidence d'artistes a été ouverte à Berlin, en collaboration avec le canton de Fribourg, en plus des résidences à Paris, New-York et Barcelone.
- 3636.6.12 En 2016, en coordination avec la Ville de Morges, la manifestation « Les livres sur le Quai » a fait l'objet d'un gros assainissement et de changements importants dans l'organisation.
- 4250 Le budget a été surévalué. Les comptes comprennent essentiellement les ventes du stand de la Cathédrale comptabilisées sur le Fonds y relatif (43'216.10 fr.) et des ventes BCU, notamment les photocopies, les cartes de lecteurs, les publications et sacs (51'647.26 fr.). Les musées comptabilisent également les ventes directes de publications hors boutique Rumine-Arlaud (12'551.55 fr.).

018 Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

La décision de réduire les charges globales de personnel de 3 mio représente un montant global de 41'900 fr. pour le SPJ. Cette diminution a fait l'objet d'une compensation sur les rubriques 3010 à 3059.

En 2016, le SPJ a constaté une forte augmentation du nombre de signalements, de mandats d'évaluation et de migrants mineurs non accompagnés, ainsi qu'une judiciarisation croissante des dossiers (avec des audiences de justice toujours plus nombreuses).

Le SPJ a terminé la rédaction des lignes directrices d'une nouvelle politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, en application de la Loi fédérale sur l'encouragement des aides à la jeunesse.

Seul service du DFJC à disposer d'un système de contrôle interne (SCI), le SPJ a procédé en 2016 à sa première revue de direction, qui a confirmé la bonne acceptation du personnel (documentation, procédures et processus).

Le logiciel PROGRES (1998) nécessitera un prochain remplacement, sous la maîtrise d'œuvre du DSAS, ce qui occasionnera passablement de travail. Les démarches sont réalisées en collaboration avec la DSI.

- 3010 L'effectif compte malheureusement en permanence 5 à 6 personnes en absence pour raisons diverses. Quelques départs forcés ont aussi été enregistrés en 2016.
- 3049 Le personnel du service doit pouvoir assurer un piquet cantonal pour la protection des mineurs, à savoir pouvoir intervenir 24/24 à la demande de la Police cantonale. Les heures d'intervention font l'objet d'une petite indemnité et doivent en principe être reprises, selon la directive 28.02 du SPEV.
- 3170 Les déplacements représentent quelque 400'000 kilomètres par année au sein du SPJ. Le budget a été sous-évalué.
- 3636.1 Le budget 2016 prévoyait des risques sur la politique salariale de 700'000 fr. (compensation insuffisante
- 3636.3 des annuités par les salaires des nouveaux collaborateurs) et pour les placements hors canton de 500'000 fr. (décisions de justice avec mesures d'éloignement). Ces risques se sont malheureusement concrétisés.
- 3636.9 Ce compte comprend aussi pour la dernière année les indemnités versées aux victimes des placements
- 4511 forcés dans le Canton. La recette du Fonds de protection de la jeunesse se trouve au compte 4511.
- 3637 Le dépassement est dû notamment à la difficulté de rendre les jeunes autonomes, d'où un suivi plus important de certaines situations délicates. Une bonne stabilité est en revanche enregistrée pour les familles d'accueil.
- 4637.3 Sous-estimé, le budget a été préparé sur la base des comptes 2014, avec des décomptes d'assurance longs à obtenir.
- 4701 Une nouvelle institution a été reconnue par l'Office fédéral de la justice (subvention calculée sur les salaires du personnel d'encadrement des institutions reconnues).

019 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

La décision de réduire les charges globales de personnel de 3 mio représente un montant global de 52'000 fr. pour le SESAP. Cette diminution a fait l'objet d'une compensation sur les rubriques 3010 à 3059.

Le SESAP présente à nouveau en 2016 un important dépassement sur les postes liés au salaire des enseignants. Ce dépassement s'inscrit dans la mise en place de l'école dite inclusive qui vise à maintenir dans l'école régulière les enfants à besoins éducatifs particuliers grâce à des mesures de renfort pédagogique (enseignant spécialisé) et d'aides à l'enseignant (accompagnement des élèves dans les gestes de la vie quotidienne). 980 enfants sont maintenus dans l'école régulière, moyennant des aides de quelque 6'000 heures hebdomadaires (alors que 4'000 heures avaient été prévues au budget). Un crédit supplémentaire partiellement compensé de 12.28 mio a été consenti par le Conseil d'Etat et validé par la CoFin pour les comptes 3020 / 3050 / 3052 / 3053 / 3054 / 3059. La compensation partielle de 4'618'800 fr. se trouve au compte 3636. Cette situation préoccupante est prise au sérieux par les responsables du service qui attendent avec impatience l'entrée en vigueur de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). En application de cette législation, chaque établissement scolaire recevra une enveloppe budgétaire clarifiant les montants à disposition et les possibilités de soutien. La montée en puissance de l'intégration des enfants dans l'école régulière devrait aussi permettre de stabiliser, voire de diminuer les coûts dans les institutions spécialisées qui devraient voir leurs effectifs se stabiliser (3636.1). En raison d'un recours au Tribunal fédéral, cette LPS ne pourra malheureusement pas entrer en vigueur à la rentrée 2017.

Pour préparer néanmoins la mise en application de cette nouvelle LPS, un projet pilote a été lancé en 2016 dans la région du Nord, une des futures régions de pédagogie spécialisée. Un crédit supplémentaire de 137'400 fr. (comptes 3020 / 3030 / 3050 / 3052 / 3053 / 3054 / 3059), avec une compensation complète par le SG-DFJC.

Le Nord vaudois est encore marqué par la mise en place du Dispositif nord de pédopsychiatrie et de pédagogie spécialisée (DINO), avec un crédit supplémentaire de 272'000 fr. (comptes 3020 / 3030 / 3050 / 3052 / 3053 / 3054 / 3059), avec une compensation complète au compte 3636.

Un dernier crédit supplémentaire entièrement compensé de 183'400 fr. a été consenti pour l'extension du programme d'insertion professionnelle des adultes en difficulté (FORJAD / FORMAD), aux comptes 3030 et 3637, avec une compensation partielle (56'800 fr.) au compte 4612 pour le SESAF, le solde de la compensation étant pris en charge par le Département de la santé et de l'action sociale.

- 3130 Le poste de la logopédie indépendante comprend à nouveau un important dépassement, malgré le crédit supplémentaire partiellement compensé de 1.8 mio octroyé par le Conseil d'Etat dans le cadre du crédit supplémentaire de 12.28 mios mentionné ci-dessus. Tant que la LPS ne sera pas entrée en vigueur, le Canton doit continuer à financer ces mesures lorsqu'un trouble est diagnostiqué. L'entrée en vigueur de la LPS devrait permettre au SESAF d'inverser la logique et d'exercer un contrôle accru sur l'attribution des prestations. Ce compte comprend aussi des mesures de renfort pédagogique FuturPlus et OPTI pour des jeunes qui doivent compléter certains savoirs.
- 3181 Ce montant est constitué des pertes sur débiteurs et d'une prudente correction de valeurs dues par les débiteurs ayant bénéficié d'une bourse.
- 3636 Ce compte comprend diverses compensations pour plus de 4.9 mios mentionnées ci-dessus.
- 3637 Suite à l'introduction de nouvelles dispositions législatives, notamment le RDU, la délivrance des bourses a connu divers problèmes en fin d'année 2016. Les dossiers qui devaient être traités ont tous été réglés à fin mars 2017. Les cas les plus urgents ont fait l'objet d'avance de 60% des montants précédents. L'application des nouvelles dispositions, notamment la prise en compte de la fortune ou d'un partenaire de vie, a conduit parfois à la suppression de bourses.
- 4260 En raison du retard dans l'attribution des bourses, le responsable du contentieux a été affecté prioritairement au calcul des bourses provoquant ainsi un ajournement dans le suivi des débiteurs. Des montants supérieurs sont ainsi attendus pour 2017 avec la reprise de la gestion du contentieux.
- 4610 La facturation à la Confédération des mesures de formation professionnelle a été surévaluée au budget.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2016	82'259'500	6'260'000	75'999'500
Comptes 2016	68'658'417	3'090'739	65'567'678
Ecart	-13'601'083	-3'169'261	-10'431'822

Les investissements 2016 du DFJC sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
011	DGEO Direction	2'300'000	2'036'704
013	DGEP Direction	43'401'000	39'506'404
015	DGES	22'900'000	10'796'887
017	SERAC	7'398'500	13'227'683
Total	DFJC	75'999'500	65'567'678

Analyse des investissements

DGEO

La modernisation du système d'information dans le cadre du programme de Gestion Informatique Scolaire (GIS-EO) a été réalisée conformément au budget établi. Le petit écart positif provient des éléments suivants :

- Généralités : la maintenance des applications existantes devient plus importante : synchronisation, interfaces, refactoring, tests automatisés, sécurité
- Module LAGAPEO : repoussé en 2017 : gestion des documents des élèves, géolocalisation, remplaçants
- Module NEO : complexité élevée, multiplication des cas de bulletins, parcours individualisé - Repoussé en 2017 : Gestion de l'absence des élèves
- Module REFEDU : repoussé en 2017 : Titres HEP des enseignants
- Module PILOTEO : repoussé en 2017 : Indicateurs de pilotage "enseignants"

DGEP

Les dépenses en retrait de 3.9 mios par rapport prévisions portent essentiellement sur la refonte SI métier DGEP (3.1 mios) et sur la salle de sport du CE Morges (0.5 mio).

DGES

Les dépenses nettes en retrait de 12.1 mios par rapport aux prévisions découlent d'une part de retard dans l'élaboration des demandes de crédit pour les objets suivants :

- Unil extension Internef (1.5 mio)
- Unil entretien lourd 2017-2021 (2.0 mios)
- Unil Epalinges réaménagement bâtiment F (0.85 mio)
- Unil réfection terrains de sport (1.25 mio)

Et d'autre part de décalage dans le temps pour plusieurs grands projets qui sont en phase d'étude de détails :

- Unil Sciences de la vie Ecublens (2.3 mios)
- Côtes de la Bourdonnette, divers objets (1.9 mio)
- Agrandissement Unithèque – BCU (0.8 mio)
- Unil Amphipole Ecublens (2.3 mios)

SERAC

Les dépenses supérieures de 5.8 mios par rapport aux prévisions portent essentiellement sur la construction du nouveau MCBA (2.4 mios) et sur le crédit d'étude pour le bâtiment du Musée de l'Elysée et le Mudac (3.2 mios).

CREDIT D'INVESTISSEMENTS A BOUCLER

DGEP : Au 31 décembre, deux objets d'investissements sous gestion du SIPAL restent ouverts depuis plus de 4 ans : CEPM + gymnase Morges. Les travaux de corrections sont en cours et le bouclage est prévisible pour 2017, voire 2018.

DGES : Au 31 décembre, sept objets d'investissements ouverts depuis plus de 4 ans sont en phase de finalisation. Il s'agit de 6 objets gérés par le CHUV relatifs au Bugnon 7/9 (Animalerie, transformation, toiture, grand auditoire) et un objet sous gestion du SIPAL pour les pavillons provisoires HEP. Les différents objets relatifs au Bugnon 7/9 devraient pouvoir être bouclés début 2018, alors que le crédit relatif aux pavillons provisoires HEP devrait être bouclé en 2017.

SERAC : Au 31 décembre, un objet d'investissement sous gestion du SIPAL reste ouvert depuis plus de 4 ans, concernant le futur musée romain d'Avenches. Un plan d'affectation cantonal (PAC) sera initié, en collaboration avec la ville d'Avenches, en 2017, sur le site prévu pour le futur musée.

11.3 Département des institutions et de la sécurité

Commissaires : M. Philippe Clivaz
M. Nicolas Glauser, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré 4 demi-journées à l'examen des comptes 2016 du DIS. Les rencontres se sont tenues dans les bureaux du DIS. Les commissaires ont recueilli les explications des chef-fe-s de service accompagné-e-s de leur responsable financier. Ils ont été suivis dans leurs travaux par M. Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes. Toutes ces personnes sont remerciées pour leur collaboration, leur disponibilité et leurs explications.

2. Récapitulation des comptes 2016

a) Comparaison avec le budget 2016

	Charges	Revenus
Budget 2016	560'236'400	208'309'600
Comptes 2016	564'995'564	220'253'097
Différence en fr.	4'759'164	11'943'497
Différence en %	0.85%	5.73%

b) Comparaison avec le budget total 2016 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2016	560'236'400	208'309'600
Crédits supplémentaires	6'133'500	608'700
Budget total 2016	566'369'900	208'918'300
Comptes 2016	564'995'564	220'253'097
Différence en fr.	-1'374'336	11'334'797
Différence en %	-0.24%	5.43%

c) Comparaison avec les comptes 2015

	Charges	Revenus
Comptes 2015	775'855'489	444'971'554
Comptes 2016	564'995'564	220'253'097
Différence en fr.	-210'859'925	-224'718'456
Différence en %	-27.18%	-50.50%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Charge nette	344'742'466	351'926'800	330'883'935

3. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2015 sur 2016 pour un montant total de fr. 448'900.

Service publié	Montant	Description
004 SSCM	24'500	Aménagement des salles d'instruction de la protection civile
004 SSCM	50'000	Exercice Léman
004 SSCM	65'000	Centre de subsistance de la protection civile vaudoise
004 SSCM	30'000	Tenues EMCC
004 SSCM	83'000	Réalisation de l'exposition temporaire sur les Duc
024 SPEN	196'400	Travaux surveillance vidéo non réalisés

b) Reports de crédits 2016 sur 2017 pour un montant total de fr. 2'006'100.

Service publié	Montant	Description
004 SSCM	33'500	Concept communication de la PCi
004 SSCM	22'000	Conférence de la protection de la population
004 SSCM	26'000	Conseil pour le Château de Morges
004 SSCM	38'000	Nouvelle brochure du Château de Morges
004 SSCM	14'800	Sponsoring Athéna
004 SSCM	60'000	Automatisation du processus de recouvrement
022 OCTP	34'000	Revue processus - évaluation SI
024 SPEN	110'000	Mandat GED Papillon et porte-monnaie électronique EPO
024 SPEN	350'900	Matériel sécuritaire et installation surveillance
024 SPEN	1'316'900	Renfort personnel auxiliaire dans les établissements pénitentiaires

4. Remarques générales

Les comptes 2016 du DIS se montent à 565 mios de charges et des revenus pour 220,3 mios, laissant apparaître un excédent de charges de 344,7 mios au lieu d'un montant de 357,5 mios prévu au budget (crédits supplémentaires inclus). Cette différence de 12,8 mios s'explique par une diminution des charges de 1,4 mio et une augmentation de revenu de 11,4 mios.

Sur l'ensemble des comptes 3010 des services du département du DIS, une baisse de la masse salariale de 561'000 fr. a été effectuée à la suite de la compensation des mesures annuelles sur le budget 2016.

La différence entre les comptes 2015 et 2016 est due par le fait qu'en 2015, on retrouvait le montant de la péréquation intercommunale (env. 208 mios) tant dans les charges que les revenus, ce qui n'est plus le cas en 2016.

5. Remarques de détail

020 *Secrétariat général du DIS (SG-DIS)*

La légère diminution des charges du service est due au départ de certains collaborateurs remplacés par du personnel plus jeune.

3634 Rééquilibrage de la subvention en accord avec les deux églises concernées.

4309 Augmentation des entrées à la tour de la cathédrale.

022 *Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)*

Une partie de l'office a été délocalisée à Yverdon. Cette antenne s'est ouverte le 1^{er} décembre 2016.

Une augmentation (0,6 mio) au poste 3030, afin de faire face à la courbe croissante du nombre de mandats (368) à traiter cela représente une augmentation de 15 % de dossier.

Un processus d'évaluation du système informatique est en cours, afin de pouvoir gérer jusqu'à 5'000 mandats (actuellement presque 3'000) sans être trop gourmand en ressource.

Le nombre de mandats levés est d'environ 170 par année, pour cause de décès (70).

3130 Frais interprètes 80'000 fr.

3161 Légère diminution due à l'ouverture de l'antenne d'Yverdon avec 2 mois de retard.

4260 Principalement les honoraires octroyés par les justices de paix et payés par les pupilles.

021 Service juridique et législatif (S JL)

Le résultat net du service était négatif au niveau du budget - 6 mios et dans les comptes 2016 – 2,1 mios ce qui signifie que l'augmentation des revenus a été inférieure à l'augmentation des charges. Ces variations s'expliquent par la mise au propre du secteur recouvrement due d'une part par l'amortissement de créance supplémentaire de 21 mios au compte 3181 et d'autre part par l'augmentation des montants comptabilisés + 14,1 mios au compte 4260.

- 3199 Indemnité due aux avocats d'office 180 fr./heure.
- 4260 Montant plus important que les recettes effectives en raison de la comptabilisation des amortissements des créances non comptabilisées à la facturation (assistance judiciaire en particulier)
- 4270 Le service traite 12'000 dossiers par an.
- 4290 Il n'y avait aucun montant au budget, car il est très difficile de chiffrer correctement ces rentrées qui sont très aléatoires. Rentrées supérieures de 1,9 mio par rapport aux comptes 2015.

004 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

La diminution des charges de ce service ainsi que la diminution des revenus par rapport au budget proviennent principalement du report d'un projet de 5,4 mios qui sera reporté sur le budget 2018 voir (3144 et 4610). Cela concerne également une non-dépense de 1,1 mio dû au report sur 2017 de l'acquisition du matériel pour le réseau Polycom (3111).

La présence de la protection civile au comptoir suisse à Lausanne (opération Athéna) ne figurait pas au budget, car c'est une opportunité qui s'est présentée au début d'année. Coût de l'opération 89'000 fr. financée par deux crédits supplémentaires entièrement compensés.

Le projet Polyalert initié en 2014 s'est terminé cette année avec des dépenses sur 2016 de 600'000 fr., financé à raison de 275'000 fr. par l'OFPP et 325'000 fr. par la réserve du FPCI.

- 3150 Dépense liée aux licences des logiciels pour la gestion du matériel de la protection civile pour un montant de 26'000 fr. et du personnel de la protection civile pour le solde.
- 3158 Raccordement des régions au réseau cantonal, afin de pouvoir traiter de la même manière les astreints à la protection civile que ceux de l'armée.
- 4250.2 Prestations de service au SPEN budgétées dans ce compte, mais comptabilisées au 4309.
- 4309.1 Prévision de dédommagement de l'OFPP pour le CSP de Gollion, en cas de travaux.

002 Police cantonale (POLCANT)

La charge nette de ce service est inférieure de 4,7 mios par rapport au budget, mais supérieure de 4,7 mios aux comptes 2015. Le remboursement intégral par la Confédération des coûts sécuritaires de la Conférence sur l'atome iranien à hauteur de 5 mios en 2015 (compte 4610), en est la principale explication.

De nombreuses manifestations ont eu lieu cette année (3010) :

- | | |
|--|-------------|
| - Une étape du tour de France | 300'000 fr. |
| - Fête fédérale de lutte à Estavayer | 500'000 fr. |
| - Conférence à Lausanne sur la Paix en Syrie | 390'000 fr. |

La surpopulation carcérale est toujours un problème d'actualité. Un crédit supplémentaire non compensé a été nécessaire à hauteur de 527'900 fr. aux comptes 3030 et suivants (charges sociales) et 1'549'100 fr. au compte 3130 pour l'ensemble des frais de surveillance dans les zones de rétention et la zone carcérale du centre de la Blécherette.

- 3090 En raison des attentats, certaines formations prévues en Belgique et en France ont été annulées ou reportées.
- 3132.2 Il s'agit notamment de la participation de la Police cantonale au stand « feux bleus » lors du comptoir suisse et d'un mandat pour un film institutionnel.
- 3132.5 Une partie des travaux prévus pour l'obtention de la certification Eduqua par l'Académie de police a pu être effectuée et financée en 2015.
- 4270 Diminution de 0,7 mio par rapport au budget. Cela concerne les amendes d'ordre (radar). Une partie des radars devient vétuste, ce qui génère des pannes plus fréquentes.
- 4309 Diminution du compte -0,4 mio, car une partie des recettes des séminaires de l'Académie de police a été comptabilisée au 4231. Les recettes de la formation des assistants de sécurité publique ont été comptabilisées dans les comptes 4611 et 4612.
- 4611 Augmentation de 0,5 mio par rapport au budget. En partie due à l'augmentation du nombre d'aspirants intercantonaux à l'Académie pour 165'000 fr. et l'entrée en vigueur en 2016 de la convention nationale pour le dépiégeage dont les recettes s'élèvent à 125'000 fr. Ce montant était budgété au 4610, mais il a été imputé dans ce compte. Il y a aussi une facturation WEF supérieure au budget et également budgétée au 4610 pour 234'000 fr.

024 Service pénitentiaire (SPEN)

L'année 2016 a été marquée par le changement d'affectation d'une partie de l'établissement de détention pour mineurs à Palézieux. Depuis le 1^{er} juillet, les places pour mineurs passent de 36 à 18 et un secteur Jeunes Adultes a été créé pour occuper les 18 places libérées. Ceci a des retombées non négligeables sur les recettes (-1 mio) au poste 4220 et (0,6 mio) au poste 4630 par rapport au budget. Mais en contrepartie cela offre des places de détention supplémentaires, car jusqu'à lors l'établissement ne fonctionnait qu'à 50 % de sa capacité. Principalement du fait que les autres cantons du concordat mineurs n'ont pas utilisé les places à leur disposition dans cet établissement.

La surpopulation carcérale reste un problème d'actualité. Une forte augmentation des placements hors canton (+ 2,8 mios) au poste 3135.4.

Un crédit supplémentaire de 100'000 fr. a été accordé par le conseil d'Etat en juin 2016 pour financer les travaux de remise en état à l'établissement de détention pour mineurs à Palézieux, suite à des déprédations. La sous-commission s'étonne de l'importance des dégâts alors qu'il s'agit d'un établissement neuf qui est quand même prévu pour de la détention.

3030	Enseignements-aminateurs	292'000 fr.
	Remplacement – absences longue durée	272'673 fr.
	Renfort	249'000 fr.
	Projets	232'000 fr.
	Surpopulation carcérale	190'000 fr.
	Renfort ponctuel	189'000 fr.

- 3135.3 La sous-commission s'interroge si ce genre de soutien doit vraiment passer par les comptes du service pénitentiaire.

025 Service des communes et du logement (SCL)

La charge nette de ce service est inférieure de 6,5 mios par rapport au budget. Au niveau du logement, il y a une forte baisse des charges concernant l'aide à la pierre (- 4,2 mios, compte 3636). Le peu de demandes de subventions à fonds perdu des propriétaires est dû aux taux hypothécaires très bas.

La demande de subventions des communes et des groupes intercommunaux a été inférieure de 0,9 mio par rapport au budget.

A partir de cette année, les comptes utilisés pour la péréquation intercommunale ne figurent plus dans les comptes de résultat (3622 et 4622), mais sont portés dans un seul compte au bilan de l'Etat.

3132 Les charges qui devaient initialement être comptabilisées dans ce compte et qui ont amené le SCL à déposer une demande de crédit supplémentaire entièrement compensée ont finalement été comptabilisées dans le compte 3632.

026 *Ministère public (MP)*

La charge nette de ce compte est inférieure de 0,6 mio par rapport au budget, mais elle est supérieure au 0,8 mio par rapport au compte 2015.

Après une baisse des mises en détention avant jugement sous autorité vaudoise hors canton en 2015 (coût 0,6 mio), ce nombre de placements, directement corrélé aux phénomènes liés à la criminalité (notamment la fluctuation du nombre des infractions et donc, par conséquent, des décisions judiciaires ordonnant la détention en application de la loi) a fortement augmenté en 2016. Le budget initial de 0,8 mio n'ayant pas permis de couvrir les dépenses y liées (1,2 mio pour 2016), le MP a demandé et obtenu un crédit supplémentaire entièrement compensé de 0,2 mio (3135).

3199.2 Dans ce poste, on trouve pour une partie les émoluments pour les mesures techniques de surveillance dans le cadre des affaires instruites par le MP pour un montant de 1,5 mio en augmentation de 0,3 mio par rapport à 2015, ceci du fait du développement des nouvelles technologies informatiques mises en œuvre dans le cadre des mesures de surveillance dans le domaine des communications et de l'internet. Il convient de mentionner ici que la Confédération a majoré de 5%, début 2017, les émoluments susmentionnés, ceci dans le cadre de son programme de stabilisation des dépenses. Cette mesure aura bien évidemment un impact non négligeable sur le budget du MP dans les années à venir, ce d'autant plus que d'autres augmentations sont prévues.

4270 Les revenus sont en hausse (+ 261'000 fr.) grâce à l'encaissement des garanties d'amendes (montants perçus en cas d'infractions routières commises par des conducteurs résidant à l'étranger en tant que garanties lors de leur interpellation et en fonction de l'infraction commise) qui, jusqu'à fin 2014, apparaissaient dans le budget du SPEN.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2016	16'529'000	2'282'000	14'247'000
Comptes 2016	8'133'736	2'018'254	6'115'482
Ecart	-8'395'264	-263'746	-8'131'518

Les investissements 2016 du DIS sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
020	SG-DIS		
022	OCTP		
021	SJL		
004	SSCM	700'000	0
002	POLCANT	11'690'000	6'854'274
024	SPEN	1'857'000	-738'792
025	SCL		
026	MP		
Total	DIS	14'247'000	6'115'482

7. Objets d'investissement à boucler DIS

Police cantonale – Polycom – Renouvellement infrastructures réseau radio – EMPD 019.2002 – 14'160'000'000 fr.

L'EMPD a été bouclé en mai 2016.

Police cantonale – Polycom – Renouvellement équipement radio – EMPD 019.2002 – 4'240'000 fr.

L'EMPD a été bouclé en mai 2016.

Police cantonale – CC POLCANT Locaux décentralisés – EMPD 215.2009 – 3'040'000 fr.

Le crédit est géré par le SIPAL, qui prévoit de le boucler en 2018. La transformation du poste de Château-d'Oex n'est pas encore terminée.

Service pénitentiaire – EPO – Constructions agricoles 2^{ème} étape – EMPD 412.2007 – 2'716'000 fr.

Le solde de la subvention a été reçu en décembre 2015. A boucler.

Service pénitentiaire – Simplon 43 Semi-détention travail exter. – EMPD 226.2009 – 4'700'000 fr.

Le solde de la subvention a été reçu en décembre 2015. A boucler.

Service pénitentiaire – Simplon 43 Semi-détention – crédit additionnel – 174'000 fr.

Le solde de la subvention a été reçu en décembre 2015. A boucler.

Service pénitentiaire – CE – EDM Palézieux – EMPD 146.2008 – 3'180'000 fr.

Décompte final prévu en 2016.

Service pénitentiaire – Palézieux Terrain – EMPD 146.2008 – 1'000'000 f.

Décompte final prévu en 2016.

Service pénitentiaire – EDM Palézieux Construction – EMPD 395.2011 – 23'520'000 fr.

Décompte final prévu en 2016.

11.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. Gérard Mojon, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 6 demi-journées à l'examen des comptes 2016. Durant ses travaux, elle a rencontré Mmes et MM. les chefs de service et leurs collaborateurs qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements des établissements de santé, deux fois par année (au printemps et en automne) qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir.

2. Récapitulation des comptes 2016

a) Comparaison avec le budget 2016

	Charges	Revenus
Budget 2016	3'388'293'900	1'126'924'400
Comptes 2016	3'586'239'006	1'212'430'915
Différence en fr.	197'945'106	85'506'515
Différence en %	5.84%	7.59%

b) Comparaison avec le budget total 2016 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2016	3'388'293'900	1'126'924'400
Crédits supplémentaires	93'993'000	50'520'400
Budget total 2016	3'482'286'900	1'177'444'800
Comptes 2016	3'586'239'006	1'212'430'915
Différence en fr.	103'952'106	34'986'115
Différence en %	2.99%	2.97%

c) Comparaison avec les comptes 2015

	Charges	Revenus
Comptes 2015	3'366'847'378	1'191'308'629
Comptes 2016	3'586'239'006	1'212'430'915
Différence en fr.	219'391'629	21'122'286
Différence en %	6.52%	1.77%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Charge nette	2'373'808'091	2'261'369'500	2'175'538'749

3. Reports de crédits

a) Reports de crédit 2015 sur 2016 d'un montant de fr. 2'913'391

Service publié	Montant	Description
028 Admin du SASH	19'100	Mobilier
028 Admin du SASH	227'000	Mandats
036 SPAS	150'000	Subvention organismes - retard ouverture structure
037 Admin du SSP	61'300	Mandats non réalisés
037 Admin du SSP	16'000	Meubles et appareils de bureau SSP
056 CCF	36'300	Mandats SAI et COFIL SAMOA
064 Système de santé	464'278	Travaux de mise en conformité ECA
064 Système de santé	959'412	Transformations EMS Les Oiseaux
064 Système de santé	980'000	Travaux de mise en conformité ECA

b) Reports de crédits 2016 sur 2017 d'un montant de fr. 323'300

Service publié	Montant	Description
027 SG-DSAS	42'300	Mandats à l'IDHEAP et à l'Association Forum Handicap Vaud
027 SG-DSAS	20'000	Organisation congrès pauvreté
028 Admin du SASH	98'000	Salaires auxiliaires RC de 2016 à 2017
036 SPAS	33'800	Mandat non réalisé
050 Chancellerie d'Etat	50'000	Mérite vaudois
050 Chancellerie d'Etat	29'700	Audit retardé dans le cadre de la protection des données et transparence
050 Chancellerie d'Etat	49'500	Chancellerie - Report de crédit auxiliaires

4. Remarques générales

Comparaison avec le budget 2016

Les charges **nettes** 2016 sont supérieures au budget de 112,4 mios. Les principales explications de cette progression sont les suivantes :

- + 8,3 mios d'augmentation pour le régime de réduction des primes de l'assurance maladie ;
- + 8,6 mios liés à la hausse du nombre de bénéficiaires RI et 2,6 mios d'augmentation pour les établissements socio-éducatifs ;
- + 77 mios pour des amortissements non planifiés au groupe CHUV

Comparaison avec les comptes 2015

Les charges **nettes** 2016 présentent une augmentation de 198,3 mios par rapport aux comptes 2015. Cette différence s'explique principalement par :

- + 67,4 mios pour le domaine social (subsidés LAMAL, PC AVS/AI, PC familles et rentes-pont, RI) ;
- + 110 mios pour le domaine de la santé,

Facture sociale 2016

Le décompte définitif de la facture sociale présente un supplément de 36'664'943 fr., soit un écart comptes/budget de 5.17 %. La principale augmentation en termes de pourcentage concerne les prestations pour la famille et autres prestations sociales (régime no 5).

Facture sociale 2016: écart entre les acomptes et le décompte final				
Régimes	FS acomptes 2016 (=base budget)	FS comptes 2016	écart 2016 comptes /budget	écart en %
	1 PC à domicile et hébergement	224'510'600	228'067'334	3'556'734
2 Assurance maladie	70'855'400	76'826'266	5'970'866	8.43%
3 RI+participation cantonale à l'assurance chômage	242'738'400	259'336'054	16'597'654	6.84%
4 Subventions et aides aux personnes handicapées	108'231'700	110'414'516	2'182'816	2.02%
5 Prestations pour la famille et autres prestations sociales	36'070'200	44'460'519	8'390'319	23.26%
6 Bourses d'étude et d'apprentissage	27'430'300	27'396'854	-33'446	-0.12%
TOTAL FACTURE SOCIALE	709'836'600	746'501'543	36'664'943	5.17%
Montant selon DRPTC à déduire aux communes	5'900'000	-5'900'000	0	0.00%
Montant réel à charge des communes	703'936'600	740'601'543	36'664'943	5.21%

5. Remarques de détail

5.1 Secrétariat général

027 *Secrétariat général (SG)*

Le budget des charges alloué n'a pas été totalement utilisé

- 3010 suite au départ du chef de l'unité (UFD), du recrutement de sa successeure (rocade interne), des postes n'ont pu être repourvus tout de suite.
- 3030 recrutement de 2 statisticiens pour la rédaction du rapport sur la politique sociale prévu pour 2017.
- 3130 dont 230'000 fr. pour la surveillance du BAP.
- 4401 abandon des intérêts dus, pour la facture sociale, pour raison objective en regard des Communes concernées.
- 4463 ristourne des Blanchisseries Générales (intérêt préférentiel pour les emprunts garantis par l'Etat - part de leurs activités privées).

5.2 SASH

Les charges globales du SASH se sont élevées à 1'381 mios, soit 50,7 mios de plus que le budget 2016. 44,6 mios de crédits supplémentaires ont été accordés en cours d'année ce qui représente un dépassement de 8,02 mios. Ces charges sont partiellement compensées par des revenus de 734 mios.

028 *Administration générale du SASH*

Le budget des charges alloué n'a pas été totalement utilisé, sans compter la compensation des crédits supplémentaires octroyés au SASH.

- 3010 les engagements prévus pour le personnel fixe ont pris du retard, ce qui explique le disponible.
- 3130 des projets ont été retardés d'où le report de certains engagements d'auxiliaires.

- 3132 mandats planifiés, mais non exécutés pour certains ou décalés dans le temps.
- 4210 baisse des revenus, car moins d'ouvertures de homes.
- 4260 jetons de présence touchés par le service.

029 Régime cantonal de réduction des primes

Les charges s'élèvent à 387,2 mios, soit 18,3 mios de plus que le budget voté. 8,9 mios de crédit supplémentaire ont été accordés, ce qui représente un dépassement de 9,4 mios.

- 3634 Les charges à payer sur un transitoire fait en 2015 se sont avérées moins élevées que prévu, ce qui explique un montant au crédit du compte de charge (qui apparaît donc en négatif).
- 3637.1 + 6,5 mios dus à l'augmentation des bénéficiaires et sous-estimation de personnes maintenues avec un subside déplafonné en raison de frais de santé élevés.
- 3637.2 +2,2 mios dus à une sous-évaluation des besoins lors de l'élaboration du budget.
- 3637.3 +8,3 mios dus à l'augmentation des primes impayées et donc du contentieux; un projet est à l'étude pour revoir la problématique des actes de défauts de bien.
- 3637.4 cas particuliers transitoires.

030 Prestations complémentaires AVS / AI

Le budget des charges, avec crédit supplémentaire alloué, n'a pas été entièrement utilisé (disponible de 2,4 mios)

- 3637.3/4 +14,8 mios. Un crédit de plus de 14 mios a été accordé pour financer les prestations complémentaires à domicile et les prestations complémentaires de guérison. Le nombre de rentiers AVS augmente et on compte 1 nouveau bénéficiaire de PC de plus pour 8 personnes qui atteignent l'âge de la retraite.

031 Hébergement

- 3637.12 augmentation de la masse de cotisations AVS minimales non payées par les personnes considérées comme indigentes et prises à charge par le canton. Un crédit supplémentaire de 1,7 mio a été accordé pour ce faire.
- 4637 remboursement des avances AI faites par le canton (après le décès des personnes).

032 Hospitalisation

- 3637.1 augmentation des frais médicaux des étrangers de passage, des clandestins, des SDF pris en charge par les Hôpitaux.

033 Primes d'assurance maladie pour les prestations complémentaires

- 3637.1 crédit supplémentaire accordé de 7,5 mios pour financer les charges supplémentaires en matière de réduction des primes de l'assurance maladie.

034 Politique familiale et autres régimes sociaux

- 3637.4/5 +11,8 mios. Un crédit supplémentaire de 9,7 mios a été accordé pour financer les allocations familiales des personnes sans activité lucrative, les PC familles et les rentes pont.

035 Promotion du maintien à domicile

- 3636 variation à la hausse ou à la baisse des activités des différentes institutions subventionnées. A relever une augmentation des activités de l'AVASAD.

5.3 SPAS

036 Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Les charges du SPAS se sont élevées, en 2016, à 800.7 mios, soit 69.8 mios de plus que prévu au budget 2016. Des crédits supplémentaires d'un montant de 51.9 mios ayant été octroyés en cours d'année, le dépassement s'élève à 17.9 mios.

Ces charges sont partiellement compensées par des revenus de 421.9 mios, soit 43.9 mios de plus que budgétés. 29.6 mios ayant été annoncés dans les crédits supplémentaires, les revenus sont 14.3 mios plus élevés que prévu. Ainsi les charges nettes du SPAS s'élèvent, pour 2016 à 378.8, mios, soit avec un dépassement de 25.86 mios par rapport au budget initialement voté; 3.57 mios si l'on tient compte des crédits supplémentaires.

Par rapport aux comptes 2015, la croissance des charges nettes s'élève à 21.33 mios, soit + 5.97%, (19.8 mios, + 5,9% en 2015 vs 2014).

En termes de charges brutes, cette augmentation s'élève à 37.35 mios soit 4.9%, partiellement compensée par une augmentation des revenus provenant de la facture sociale.

Cette progression s'explique essentiellement par les éléments suivants:

- Après plusieurs années de stabilisation, la croissance des charges du RI (hors CSIR) a repris. Alors qu'elle était de + 0.69% en 2015, elle s'élève à + 4.66% en 2016, si l'on considère les seuls bénéficiaires vaudois (+ 6.05% si l'on inclut le CSIR).
- La très forte croissance du nombre de dossiers (+27%) se poursuit au CSIR en raison de l'afflux de migrants. Même si les charges sont compensées par une augmentation des subventions de la Confédération (SEM), la structure atteint ses limites en termes d'organisation et de locaux.
- Au niveau des mesures d'insertion (MIS), la mise en place de mesures spécifiques pour les jeunes se poursuit, par exemple par le programme FORMAD.
- Les établissements socio-éducatifs (ESE) ont nécessité une dépense de 2.6 mios supérieure à celle prévue (15.6 vs 13.0 mios). Des mesures ont été prises en 2017 afin de limiter ces dépenses, par exemple en limitant le financement des places vacantes.
- Le BRAPA poursuit ses efforts de révision du calcul du revenu déterminant, suite à l'introduction du RDU et aux changements induits par la LHPS.

84% des recettes du SPAS, soit 354.4 mios, proviennent de la facture sociale, donc des communes et 8.9%, soit 37.4 mios, de la Confédération.

Sur les 5 dernières années, les charges brutes du SPAS ont passé de 638 mios en 2012 à 800.7 mios en 2016; les charges nettes passant elles de 304.6 à 378.8 mios. De manière quasi permanente, les charges en relation avec la LASV représentent 65 à 67% des charges brutes; celles en relation avec la LAIH 28 à 30%. Les revenus en couvrent 52 à 53%, dont 84 à 87% proviennent de la facture sociale.

L'étude de détail du compte de résultats permet de relever les éléments complémentaires aux notes figurant dans la brochure, suivants:

30 et 31 Centre Social d'Intégration des Réfugiés (CSIR)

+10.7 ETP. Le mécanisme spécifique d'adaptation de la dotation en personnel du CSIR, adopté en janvier 2015 par le Conseil d'Etat, continue à déployer ses effets. Il sera revu en 2017.

Les autres frais de fonctionnement du service évoluent peu à l'exception des pertes sur débiteurs. Leur comptabilisation au brut implique une augmentation des charges brutes (+2.3 mios) ainsi que des recettes (+1.7 mio).

3611/12 L'aide sociale pour les vaudois domiciliés dans d'autres cantons (+0.6 mio) est difficilement prévisible, la migration transcantonale ne suivant pas de règles précises. Les charges et recettes découlant de la refacturation aux autres cantons seront d'ailleurs abandonnées en avril 2017. Seule une demi-charge nette annuelle a ainsi été portée au budget 2017.

3635/6/7 Revenu d'Insertion (+8.6 mios)

La croissance des charges relatives au RI est directement consécutive à l'augmentation du nombre de dossiers RI (+6.05%), elle-même fortement influencée par l'activité du CSIR.

L'augmentation des frais de santé (+3.6 mios) est essentiellement liée à la croissance des parts à charge des bénéficiaires. Les CSR travaillent pour que les bénéficiaires contractent les franchises les plus basses couvertes par les subventions, les dépassements étant pris à charge par le RI.

Le service a mis en place des conventions-cadres avec des hôtels permettant de loger les bénéficiaires du RI à des tarifs plafonnés (Norme 80.- / jour durant le 1^{er} mois puis 40.-/ jour à partir du 2^{ème} mois).

Mesures d'Insertion Sociales (+0.3 mio)

Le programme FORMAD destiné à la formation des bénéficiaires du RI âgés de 25 à 40 ans se poursuit. Il est financé, selon décision du Conseil d'Etat, sur 5 ans, par l'affectation d'une partie des revenus de la péréquation fédérale et du soutien à l'industrie et à l'innovation (3637 - 2).

Bureau de Recouvrement de l'Avance de Pensions Alimentaires

Les effets de la révision du calcul du revenu déterminant, suite à l'introduction du RDU et aux changements induits par la loi sur l'harmonisation des prestations sociales (LHPS) se poursuivent. La prise en compte des frais d'acquisition du revenu dans le RDU a pour effet d'augmenter le montant des avances sur pensions alimentaires et une augmentation des amortissements sur débiteurs (3637 - 4). Ainsi la demande de crédit supplémentaire acceptée portait sur 1.18 mio pour les avances sur pensions alimentaires, 1.18 mio de recettes théoriques et 0.7 mio d'amortissement sur débiteurs. Un amortissement de 60% est automatiquement comptabilisé à l'octroi de l'avance, la qualité des débiteurs étant prise en considération lors du bouclage.

Etablissements socio-éducatifs et organismes

La part à charge du SPAS a significativement augmenté en raison de la modification défavorable de la répartition Vaudois / non-Vaudois et AI-PC / non AI-PC dans les établissements socio-éducatifs du canton, le SPAS devant supporter les charges afférant à ses ressortissants et aux personnes ne disposant pas de rentes AI-PC (3637 - 3 et 3635 - 2).

Déjà constaté en 2015, ce phénomène s'est poursuivi dans le même sens défavorable en 2016 (dépassement de 2.6 mios).

Transfert de 12.9 mios du 3635 (subventions - centres de jour) au 3637 (aides individuelles).

Gr 4 *Recettes*

Facture sociale (+10.1 mios)

1/2 des charges nettes 2015 auquel s'ajoute 1/3 de la croissance entre 2015 et 2016.

RI (+3.8 mios)

Lié au changement de méthode de comptabilisation des indus (+1.7 mio) et à l'augmentation des remboursements de RI (+2.1 mios).

Subventions du SEM (+1.4 mio)

En lien avec l'augmentation de l'activité du CSIR (migrants).

5.4 SSP et CHUV

Pour rappel, les comptes 2015 du SSP comptaient 5 unités. Après restructuration, les comptes 2016 n'en présentent plus que 2.

037 Administration générale du SSP

De manière globale, la récente restructuration du service, les réaffectations et les priorisations à concrétiser expliquent que le budget alloué n'ait pas été entièrement utilisé.

- 3010/ les délais nécessaires pour repourvoir certains postes vacants expliquent les non-dépenses en matière
- 3030 de personnel.
- 3102 non-dépenses dues à des projets reportés
- 3103 non-dépenses dues à une diminution des besoins et à un tri sélectif.
- 3130 indemnités, cotisations CLASS et charges administratives plus basses que budgétisées.
- 3137 TVA due à l'importation de certains produits.

4260.3 remboursement de subventions par l'AVASAD non budgétisé.

064 *Système de santé*

L'écart de 82,7 mios dans les charges entre le budget et les comptes s'expliquent principalement par les amortissements non planifiés (77 mios) sur les objets d'investissement de 1 à 8 mios du CHUV et la couverture du déficit estimée à 20,5 mios du CHUV (rubrique 3634). A cet égard, le déficit réel du CHUV s'élevant à 6,7 mios, le solde transitoire sera comptabilisé dans le compte du résultat extraordinaire 2017, centralisé au SAGEFI.

3105 variation du fonds stock de vin (vignes des hospices cantonaux).

3132 non-dépense, car la DSI a pris en charge le développement du projet de l'observatoire

3180 correctifs de valeurs de la centrale d'encaissement.

3614 prise en charge de la perte enregistrée du domaine des Hospices cantonaux.

3636 le solde disponible de 9,8 mios s'explique principalement par des baisses d'activité ou de reports de projets (-6,3 mios) de la FHV et des projets partagés des hôpitaux (-5,4 mios), des baisses (-5,1 mios) du taux de redevance et d'intérêts pour les infrastructures des EMS. Relevons cependant une augmentation de l'activité de l'AVASAD (+4,2 mios) et une hausse du nombre de patients hospitalisés hors canton (+7,2 mios).

4210 la hausse des revenus est due principalement à la rétrocession non budgétée du résultat de bouclement

4612 des conventions hospitalières à la CEESV (+9,3 mios).

CHUV :

Les comptes 2016 du CHUV bouclent formellement à l'équilibre alors que les comptes 2015 présentaient une perte de 21.65 mios. Le résultat opérationnel 2016 présente une perte de 7.2 mios (25.89 mios aux comptes en 2015).

Le résultat 2016 est conforme au budget. Il est toutefois à noter que la couverture de déficit par crédit supplémentaire prévue au budget était de 20 mios alors que la couverture de déficit résiduel finalement accordée par l'Etat se limite à 6.7 mios dans les comptes.

Cette amélioration de 13.3 mios est essentiellement due aux éléments conjoncturels suivants :

- 4.9 mios de gain d'investissement (impact sur les amortissements de reports d'investissements);
- 5.5 mios de reports de dépenses (retards dans le développement de divers projets, en particulier en matière d'oncologie);
- 2.0 mios de gains extraordinaires (facturations finales importantes à quelques patients et dissolution d'un solde de fond dissout passée aux comptes);
- 1.0 mio dû aux encaissements extraordinaires réalisés par le laboratoire antidopage à l'occasion des Jeux Olympiques de Rio en été 2016.

Le compte de pertes et profits 2016 du CHUV, incorporant les crédits supplémentaires couvrant le résultat, se présente de la manière suivante:

<i>Objet (en mios)</i>	<i>Comptes 2016</i>	<i>Budget 2016</i>	<i>Comptes 2015</i>
<i>Revenus opérationnels</i>	1'578.24	1'533.76	1'516.79
<i>Revenus non opérationnels</i>	1.05	0.02	0.95
<i>Revenus d'investissement</i>	187.40	110.76	106.78
<i>TOTAL REVENUS</i>	1'766.69	1'644.55	1'624.52
<i>Charges opérationnelles</i>	1'585.44	1'533.76	1'542.68
<i>Charges non opérationnelles</i>	0.64	0.03	0.79
<i>Charges d'investissement</i>	180.61	110.76	102.70
<i>TOTAL CHARGES</i>	1'766.69	1'644.55	1'646.17
<i>Résultat opérationnel</i>	- 7.20	0.01	- 25.89
<i>Résultat non opérationnel (sur ex. antérieur)</i>	0.41	- 0.01	0.16
<i>Résultat d'investissement</i>	6.79	0.00	4.08
<i>RESULTAT NET D'EXPLOITATION</i>	0.00	0.00	- 21.65
<i>Variation fonds institutionnels</i>	- 0.76		- 11.56
<i>(exploitation auxiliaire)</i>			
<i>RESULTAT NET GLOBAL</i>	- 0.76		- 33.21

Au niveau global, il en ressort :

- une perte d'exploitation de 7.2 mios (y c. compensation du déficit résiduel de 6.7 mios) contre 25.89 mios (y c. crédit supplémentaire de 9.0 mios) en 2015,
- un gain net non-opérationnel de 0.41 mio (0.16 mio en 2015), provenant essentiellement de revenus sur exercices antérieurs
- et un bénéfice d'investissement de 6.79 mios (4.08 mios en 2015) essentiellement consécutif à l'acquisition tardive de divers équipements en fin d'année, engendrant un report des charges d'amortissement y relatives.

Tendances principales 2016

- Le CHUV enregistre une très forte augmentation de ses activités chirurgicales, médicales et d'oncologie.
- La croissance du nombre des patients (+4.6 % de l'activité stationnaire) est associée à une diminution de la durée moyenne de séjour pour une lourdeur moyenne des cas stable.
- L'activité ambulatoire (par opposition à stationnaire) progresse principalement dans les domaines de l'oncologie, de la radio-oncologie, de la neurologie et de l'imagerie médicale.
- Le nombre de lits occupés de manière inadéquate (patients qui auraient pu quitter l'hôpital), bien qu'en diminution, reste un sujet de préoccupation pour une institution de médecine de pointe comme le CHUV.

Comparaison Budget 2016

Par rapport au budget 2016, les principaux écarts sur les éléments opérationnels (+7.20 mios de surplus de charges nettes) sont les suivants :

Revenus opérationnels: + 44.48 mios

Revenus garantis d'exploitation	+ 23.03 mios	Ambulatoires	+ 24.52 mios
		Hospitalisation	- 2.11 mios
		Tâches santé publique	+ 0.62 mio
Revenus hors enveloppe et divers	+ 14.40 mios	Principalement activités médicales et accessoires	

Charges opérationnelles: + 51.68 mios

Frais de personnel	+ 8.97 mios	Agents thérapeutiques	+ 11.71 mios
Biens et services médicaux	+ 27.10 mios	Matériel d'implantation	+ 6.54 mios
		Matériel à usage unique	+ 8.85 mios
Charges de gestion courante	+ 8.55 mios	Charges hôtelières	+ 0.09 mio
		Gestion courante	+ 2.50 mios
		Immeubles	+ 4.12 mios
		Equipements	+ 1.84 mio

Les *revenus d'investissement* ont augmenté de 76.64 mios, principalement du fait de la subvention accordée (77 mios) pour procéder à des amortissements non planifiés des objets de moins de 8 mios et des équipements.

Comparaison Comptes 2015

Par rapport aux comptes 2015, les écarts sur les éléments opérationnels sont les suivants :

Revenus opérationnels: +61.45 mios

Revenus d'exploitation (+66.70 mios) :

- Couverture du déficit + 6.70 mios
- Augmentation enveloppe (effet tarif + ouverture de lits) +16.60 mios
- Augmentation de l'activité hospitalière +11.70 mios
- Complément UNIL + 1.80 mio
- Nouvelles tâches de santé publique + 4.40 mios
- Augmentation ambulatoire +25.50 mios

Revenus opérationnels hors enveloppe (-7.70 mios)

- Contrairement à 2015, les financements reçus en 2016 ont permis de couvrir l'ensemble des dépenses à charge des fonds de tiers et institutionnels.

Autres revenus opérationnels (+2.45 mios) :

- Essentiellement augmentation des dons pour la recherche et divers.

Charges opérationnelles: +42.77 mios

• Frais de personnels	+15.70 mios	Augmentation de l'effectif + 17.80 mios Aug. salaire moyen + 1.90 mio Aug. personnel auxiliaire + 1.60 mio Dim. Personnel intérimaire - 5.60 mios
• Biens et services médicaux	+ 20.57 mios	(dont 13.45 mios d'agents thérapeutiques)
• Charges de gestion courante	+ 3.94 mios	(dont 6.77 mios d'entretien d'immeubles et - 2.25 d'entretien d'équipements passé en contrat de maintenance)
• Frais financiers et provisions	+ 2.57 mios	(dont 1.7 million de subventions pour les affiliés, essentiellement 1.28 mio pour l'Unité de santé des migrants (USMI) de la PMU)

Les *revenus d'investissement* ont augmenté de 80.62 mios par rapport aux comptes 2016, essentiellement du fait de la subvention (77 mios) mentionnée dans l'analyse des écarts au budget.

D'une manière générale

La direction financière du CHUV estime bien maîtriser ses charges, dans un contexte de forte croissance de l'activité. Elle poursuit la politique d'optimisation de celles-ci, par exemple en utilisant de manière optimale l'hôtel des patients.

Elle veille à renforcer le lien entre l'efficacité de la documentation clinique et la maîtrise des charges, par exemple en évitant les pertes de revenus résultant de défauts ou d'erreurs de saisies.

Elle précise finalement que les risques prévisionnels restent très importants pour 2018, essentiellement du fait de l'intervention de la Confédération dans la structure TARMED (pertes de revenu estimées à 15-20 mios, essentiellement sur les actes médicaux techniques).

Revenus d'exploitation et participation du SSP

	Comptes 2016	dont part SSP grp CHUV	Comptes 2015	dont part SSP grp CHUV	Comptes 2016 vs 2015	%	dont part SSP grp CHUV	%
Revenus d'exploitation "garantis"	1'378.0	556.4	1'311.3	543.1	66.7	5.1%	13.3	2.4%
Revenus d'hospitalisation	780.0	399.4	745.6	390.6	34.4	4.6%	8.9	2.3%
Revenus ambulatoires	324.5	-	299.0	-	25.5	8.5%	-	
Subventions Prestations d'Intérêt Général	273.5	156.9	266.7	152.5	6.9	2.6%	4.4	2.9%
Revenus opérationnels hors enveloppe	189.2	7.2	196.9	8.2	-7.7	-3.9%	-1.0	
Autres revenus opérationnels	11.0	-	8.6	-	2.5	28.7%	-	
Revenus opérationnels	1'578.2	563.6	1'516.8	551.3	61.5	4.1%	12.3	2.2%
Revenus non opérationnels	1.1		1.0		0.1	10.5%	-	
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	1'579.3		1'517.7		61.6	4.1%	-	

Ce tableau met en évidence la participation de l'Etat dans les revenus opérationnels du CHUV et son évolution 2015 - 2016. Il peut ainsi être constaté que :

- les revenus opérationnels du CHUV ont augmenté de 61.5 mios entre 2015 et 2016 (+4.1%).
- la participation du SSP a augmenté de 13.3 mios (+2.4%) entre 2015 et 2016, dont 1.7 mio pour les affiliés. Ceci représente une hausse de + 2.2% de la participation de l'Etat au financement des activités cliniques du CHUV.
- le solde a été généré par l'augmentation de la facturation de l'activité hospitalière aux autres payeurs (assureurs maladie, assureurs fédéraux, autres cantons) et par le produit de la facturation ambulatoire (à charge quasi exclusive des assureurs maladie), ainsi que par une augmentation de la subvention UNIL pour les activités de recherche et formation.

Perspectives 2017

Le budget 2017 du CHUV annoncé dans le cadre de la procédure budgétaire prévoit un déficit de 11.5 mios, essentiellement du fait des dépenses nécessaires au développement de l'hôpital (oncologie...) et du renforcement des plateaux techniques (bloc opératoire ...). S'il devait se confirmer, ce que les chiffres actuels laissent présager, ce déficit sera couvert par le fonds de réserve du CHUV constitué par la dissolution du Fonds de réévaluation des immeubles à hauteur de 41.357 mios autorisée par le Grand Conseil dans le cadre de l'EMPD budget.

Fonds au bilan du CHUV

Les fonds au bilan du CHUV sont régis par la Loi sur les Hospices cantonaux (LHC) et les règlements et directives qui en découlent. Ils sont affectés soit à l'activité hospitalière, soit à la recherche.

Les activités respectives des fonds du CHUV au cours de l'exercice 2016 peuvent se résumer de la manière suivante :

(en milliers de francs)

2016	Valeur au 31 décembre	Valeur au 1^{er} janvier	Variation 2016
Fonds institutionnels hospitaliers	11'673	11'393	+ 280
Fonds de développement et de perfectionnement	21'405	17'569	+ 3'836
Fonds d'entretien	8'134	9'730	- 1'596
Fonds de réserve des unités	7'039	7'721	- 682
Fonds institutionnels	48'251	46'413	+ 1'838

Fonds de services	21'700	24'261	- 2'561
Fonds de recherche du CHUV	4'171	4'209	- 38
Fonds de recherche	25'871	28'470	- 2'599

Fonds des honoraires	20'745	19'509	+ 1'236
Fonds des honoraires associés	-	46	- 46
Fonds nationaux	11'258	11'880	- 622
Fonds de tiers et divers	83'665	83'231	+ 434
Fonds des honoraires, nationaux et divers	115'668	114'667	+ 1'001

Objets d'investissement liés au CHUV

Le CHUV a réalisé en 2016 des investissements s'élevant à 104.1 mios.

Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

(en milliers de francs)

	2016	2015	<i>Prévision 2017</i>
Entretien du CHUV	5'499	6'798	
Transformations du CHUV	15'220	11'644	
Total entretien et transformations du CHUV	20'719	18'442	15'330
Travaux dans locaux de tiers	2'645	3'841	1'600
Objets de moins de 8 mios (financés par fonds y relatif)	23'955	33'206	23'170
Total financement CHUV	47'319	55'489	40'100
Budget de l'Etat : construction et grosses transformations	56'621	49'327	80'481
Total général entretien, transformations et constructions bâtiments CHUV	103'940	104'817	120'581
Financement hors CHUV (université)	181	100	0
Total général des travaux pilotés par la CIT du CHUV	104'121	104'917	120'581

5.5 Chancellerie

050 Chancellerie d'Etat

Le budget des charges alloué n'a pas été totalement utilisé.

3010/ l'écart entre comptes et budget de ce service s'explique principalement par des non-dépenses en charges
3030 salariales (départ à la retraite et recrutement de personnel retardé ou reporté).

4250.1 vente de matériel et recette des distributeurs des archives clairement en baisse. Le budget 2017 a à cet égard été rectifié.

5.6 Contrôle cantonal des finances

056 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Le budget des charges alloué au Contrôle cantonal des finances pour l'exercice 2016 n'a pas été totalement utilisé.

3010 1.8 ETP étant, dans le cadre de la rotation usuelle du personnel, restés vacants durant l'année et les
3030 montants alloués aux mandats spéciaux n'ayant pas eu besoin d'être utilisés. Il en résulte une charge effective de quelques 706'000.- fr. inférieure à celle initialement budgétée pour la rubrique 30.

Cette situation n'a pas affecté la bonne marche du service dont les contrôles continuent à couvrir l'ensemble des services de l'Etat ainsi que toutes les demandes spécifiques du Conseil d'Etat et des commissions de surveillance.

3132 Le service doit cependant de plus en plus avoir recours à des experts en audit informatique. Un crédit supplémentaire a ainsi été demandé en cours d'année afin de couvrir les besoins complémentaires du service en matière d'assistance informatique et de spécialistes en sécurité informatique.

Les comptes et la gestion du service ont, comme de coutume, été contrôlés par un auditeur professionnel externe dont copie du rapport est remis au président de la COFIN. Les membres de la sous-commission ont pu consulter ce rapport, qui confirme la bonne marche du service. Tous les autres écarts significatifs entre les comptes et le budget sont commentés, à satisfaction, dans la brochure des comptes 2016, nous y renvoyons.

6. Dépenses d'investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2016	78'467'000	0	78'467'000
Comptes 2016	62'332'233	0	62'332'233
Ecart	-16'134'767	0	-16'134'767

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
027	SG-DSAS	1'253'000	152'823
028	SASH	5'400'000	3'234'741
037	SSP	4'637'000	836'396
050	Chancellerie	2'060'000	1'487'510
038	CHUV	65'117'000	56'620'763
Total	DSAS	78'467'000	62'332'233

11.5 Département de l'économie et du sport

Commissaires : M. Stéphane Montangero
M. Jean-Marc Sordet, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 4 demi-journées à l'examen des comptes 2016 du DECS.

Elle remercie les chef-fe-s de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et, dans la plupart des cas, de la diligence avec lesquelles lui ont été fournies les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M. P. Grego Pasinelli et Mme R. Ricciardi, qui l'ont accompagnée tout au long de ces séances.

Elle tient également à remercier M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département, pour son accueil et sa disponibilité lors de l'entretien qu'elle a eu avec lui à l'issue de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2016

a) Comparaison avec le budget 2016

	Charges	Revenus
Budget 2016	655'748'100	506'150'900
Comptes 2016	709'752'847	528'413'889
Différence en fr.	54'004'747	22'262'989
Différence en %	8.24%	4.40%

b) Comparaison avec le budget total 2016 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2016	655'748'100	506'150'900
Crédits supplémentaires	51'111'000	27'177'800
Budget total 2016	706'859'100	533'328'700
Comptes 2016	709'752'847	528'413'889
Différence en fr.	2'893'747	-4'914'811
Différence en %	0.41%	-0.92%

c) Comparaison avec les comptes 2015

	Charges	Revenus
Comptes 2015	679'509'946	505'222'714
Comptes 2016	709'752'847	528'413'889
Différence en fr.	30'242'901	23'191'175
Différence en %	4.45%	4.59%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Charge nette	181'338'957	149'597'200	174'287'232

3. Remarques générales

Les comptes 2016 du DECS se montent à 709,7 mios et les revenus à 528,4 mios, laissant apparaître un excédent de charges de 181,3 mios au lieu d'un montant de 173,5 mios prévu au budget (crédits supplémentaires inclus). Cet écart de 31,8 mios est le fruit d'une augmentation des charges de 54 mios et d'une augmentation des revenus de 22,2 mios.

Le Conseil d'Etat a accordé un montant de 1 mio pour la contribution du canton de Vaud à la candidature Sion 2026. Tous les services ont participé à son financement à des degrés divers.

4. Reports de crédits

a) Report de crédits 2015 sur 2016

Service publié	Montant	Description
044 SPECo	700'000	AFP LADE projet "Closel" à Renens

b) Report de crédits 2016 sur 2017 pour un total de fr. 1'660'000

Service publié	Montant	Description
042 SEPS	1'000'000	Contribution VD candidature JO 2026
044 SPECo	400'000	AFP LADE 2016 à Fondation Beaulieu
044 SPECo	200'000	AFP LADE 2016 à Télédôle SA
044 SPECo	60'000	Refonte supports de communication

5. Remarques de détail

039 Secrétariat général du DECS

Il est à constater que pour l'année 2016, le service a compensé selon les crédits supplémentaires le montant dû pour la transformation de la réception du DECS et d'une salle d'attente.

3010 Baisse du montant des salaires due au renouvellement du personnel dont un départ à la retraite et la fin du mandat de M. Pittet pour les JOJ.

3130 Montant du compte inférieur dû principalement à la contribution de la LORO, participation pour Milan Expo 2015.

6. Frais de contentieux et poursuites. Aucune charge au service.

3132 Honoraires Ertenz conseil concernant la Marque Vaud pour 13'000 fr. Honoraires Ph. Blanc concernant la démarche MEGA (description des processus du service) pour 9'720 frs.

040 Service de l'emploi (SDE)

L'année 2016 est le premier exercice complet pour le nouveau chef de service. Le taux de chômage était relativement élevé en début d'année, puis il est retombé de manière subséquente à 4,4% à fin 2016. La reprise est plutôt positive et réactive.

On peut constater une légère augmentation des demandeurs d'emploi, mais rien de significatif.

26'238 demandeurs d'emploi en moyenne ont été suivis par les ORP, plus de 21'068 ont retrouvé un emploi en 2016 dont 1'567 bénéficiaires RI.

28'794 sanctions ont été prononcées en 2016 à l'encontre des demandeurs d'emploi assurés LACI et 5'291 sanctions pour les bénéficiaires RI.

Contrôle du marché du travail (en nombre).

	2014	2015	2016
Contrôles effectués dans le cadre des MALCP* et lutte contre le travail au noir	1'170	1'320	1'225
Contrôles effectués dans le secteur de l'hôtellerie-restauration	261	261	231
Contrôles effectués dans le secteur de la construction	1'063	1'045	1'086
Contrôles en matière de santé et sécurité au travail	1'441	1'402	1'229
Contrôles en entreprise de la durée du travail des chauffeurs routiers	52	50	38
Audits sur la Loi sur le service de l'emploi et la location de service	16	16	16
Infractions constatées dans le cadre de la lutte contre le travail au noir	2'113	2'537	1'884
Dénonciations pénales d'employeurs pour infractions à la loi sur les étrangers	328	308	306

*Mesures dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes

Emoluments et amendes (en francs).

Emoluments pour actes administratifs	1'304'393	1'229'235	1'207'980
Amendes administratives	222'400	100'000	143'500

Une partie des coûts, suite au transfert des AF au SAVI pour des travaux entrepris par le SAVI et le SIPAL, ont été compensés financièrement par le SDE.

- 3130 5. Moins de dépens versés dans le cadre des recours interjetés contre les décisions du service de l'emploi en matière du marché du travail.
- 3132 1. Honoraires des médecins-conseils relatifs à l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Diminution de recours aux médecins.
2. Moins de sessions pour la formation destinée aux employeurs dans le cadre de la lutte contre le travail illicite dans le secteur des métiers de bouches et activités analogues.
- 3511 L'excédent de revenus est viré au compte capital du fonds cantonal de lutte contre le chômage.
- 3613 Frais de fonctionnements et d'investissements des ORP. Logistique des mesures du marché du travail. Instance juridique chômage intégralement pris en charge par le fonds de compensation de l'assurance chômage. Retour compte 4613.
- 3637 1. Prestations versées aux assurés de l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Dépassement de 1'937'985 fr. financé par le fonds APMG.
3. Financement du canton relatif aux coûts des mesures de formation et d'emploi réservé aux bénéficiaires LACI. Participation des communes via la facture sociale voir compte 4612. Crédits supplémentaires entièrement compensé de 400'000 fr. pour le dépassement budgétaire relatif à la participation financière des cantons aux frais de formations des personnes au sens de l'art. 59d de la LACI.
- 4210 3. Emoluments dans le cadre des mesures d'accompagnement et frais de contrôle facturés aux entreprises en cas de constatation de travail au noir. Moins de contrôles effectués. Incidences de la nouvelle loi fédérale. L'annonce des travailleurs AVS doit se faire au plus tard lors de l'établissement du décompte salarial au début de l'année suivante, avant 1 mois.
- 4270 Le montant des amendes administratives est inférieur au budget, mais supérieur aux comptes 2015.

041 Service de l'agriculture (SAGR)

Deux points principaux sont à relever :

- Une réorganisation stratégique a eu lieu dans ce service. Elle est effective depuis le 1^{er} janvier 2016. Renommé « Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) », celui-ci se compose à présent d'une division support transversal et de 3 divisions métiers.

- Transfert du volet agricole des améliorations foncières AF du Service du développement territorial (SDT) au SAVI.

3020 Augmentation des effectifs de l'enveloppe pédagogique due à :

- la conception et mise sur pied de la patente cantonale vaudoise en élaboration de produits fermiers.
- l'accueil d'une classe d'employés en intendance AFP.
- l'accueil d'une classe de nettoyeurs textiles.

3030 Le besoin supplémentaire en personnel auxiliaire est dû à :

- l'engagement d'un chef de projet pour combattre la flavescence dorée.
 - l'engagement d'un chef de cuisine à Grange-Verney.
 - remplacement de deux collaboratrices pendant leur congé maternité.
 - rémunération du personnel d'appoint nécessaire aux différents domaines du service.
3. Diminution, car moins de contrôle en 2016 par les commissaires et préposés agricoles.

- 3105 2. Approvisionnement du réfectoire de Grange-Verney, charges supplémentaires pour livraison de repas aux écoles de Lucens compensées par les recettes au compte 4221.
- 3106 Sous-utilisation due à la fermeture du laboratoire d'analyses des sols.
- 3110 Augmentation due à la mise en conformité de l'équipement des classes et équipements des collaborateurs suite à la réorganisation et aussi des réfectoires.
- 3111 1. Machines et matériel d'exploitation (augmentation pour réfectoire et exploitation pédagogique).
2. Augmentation pour matériel spécialisé pour l'enseignement et la recherche, mise en conformité des machines et appareils pour l'exploitation de Grange-Verney et pour la patente en produits fermiers.
- 3130 4. Trois événements exceptionnels ont marqué l'année 2016 au SAVI. Il s'agit du Wine Championship (concours des lycées viticoles européens), de la Foire agricole romande et des Agriskills (concours des apprentis agricoles suisses).
16. L'augmentation provient de l'activité des commissaires professionnels et des frais d'experts aux examens générés par l'augmentation du nombre des apprentis (passée de 260 à 313) et du nombre des examens (199 à 220 apprentis).
22. Diminution des cotisations suite à un contrôle, certaines étaient des doublons.
- 3132 Plusieurs projets (irrigation, abeilles, fertilité des sols) ont pris du retard dans le processus et la réalisation.
8. Augmentation due au rapport après 6 ans du projet Boiron et état des lieux.
10. Cette dépense est en lien avec un projet de planification dans la plaine de l'Orbe (minéralisation des sols tourbeux). La dépense n'a pas pu être engagée en 2016 elle sera reportée en 2017.
11-12. Mise en place d'un outil Géomatique Accorda et simplification administrative (carnet des champs, annonces diverses).
13. Coûts pour étudier l'enjeu logistique et les potentiels points de chargement pour les betteraves sucrières.
- 3170 L'augmentation des frais de transports privés a été engendrée par 3 éléments : Le Wine Championship, le transfert des AF (indemnités pour les visites sur le terrain) et par l'augmentation des déplacements entre les deux sites du service.
- 3635 4. Demande du SAGEFI, A la suite d'une faillite d'une entreprise viticole, enregistrement d'une correction de valeur pour un prêt identifié à risques (garantie financière : blocage du vin).
- 3636 18-19. Répartition différente des opérations.
24. Aucune mise en place et étude d'une filière pour le lait d'industrie, situation bloquée.
28. Gestion des dossiers AF, les risques et garanties sur les constructions ont fortement augmenté.
- 3637 4. Les contributions surfaces sous convention ont augmenté.
9. Augmentation moins importante que prévu dans le cadre des réseaux écologiques et participation des agriculteurs moins élevée pour l'efficacité des ressources.
10. Les contributions BIO sols vergers suite à la reconversion, sont moins élevées que prévues.
12. Pas de demandes pour la reconversion arboricole BIO.
- 3707 8. Contribution transition. La contribution transition a diminué très fortement au plan national en raison de la forte participation des agriculteurs aux différents programmes (Qualité du paysage, mise en réseaux, etc.).
- 4210 1. Emolument foncier, suite à la motion Léo Muller et son traitement par les Chambres fédérales, beaucoup de dossiers sont bloqués.
- 4221 1. Les recettes du réfectoire de Marcelin sont inférieures aux prévisions, mais celles du réfectoire de Grange-Verney ont fortement progressé.
- 4309 Fermeture du laboratoire d'analyses de terres et de fourrage de Grange-Verney.

- 4472 6. Diminution des loyers provenant des locataires des locaux de Marcelin et Grange-Verney, car il y a moins de cours de répétition de l'armée.

042 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

L'exercice 2016 présente quelques points saillants :

- Le Conseil d'Etat a accordé un montant de 1'000'000 fr. pour la contribution du canton de Vaud à la candidature Sion 2026 (dossier inter cantonal). Afin de financer les 8'000'000 fr. dus par la candidature dans le processus voulu par Swiss Olympic sur un total de 24'000'000 fr. Il a été convenu ceci :
 - Vaud 1'000'000 fr.
 - Sion 1'000'000 fr.
 - Valais 4'000'000 fr.
 - Berne 1'000'000 fr.
 - Fribourg 500'000 fr.
 - Privé 500'000 fr.

La Confédération et Swiss Olympic versent chacun 8'000'000 fr.

- La forte augmentation des participations Jeunesse et Sport (J+S) a augmenté les coûts.
- L'organisation du congrès mondial Sport Accorda Accord.

- 3104 1. Toutes les salles prévues en 2016 n'ont pas été équipées.
2. Plusieurs projets liés au secteur pédagogique n'ont pas été réalisés.
- 3170 5. La maison vaudoise des sports à Leysin a été mise en service en juin 2016. La prévision budgétaire était pour le début de l'année d'où une diminution.
- 3612 2. Forte augmentation de la participation aux camps sportifs vaudois J+S, 3'202 moniteurs en 2016 soit 200 de plus qu'en 2015.
- 3636 5. Subvention de 300'000 fr. accordée à Sport Accord pour l'organisation du congrès mondial (la ville de Lausanne participe aussi pour le même montant).
6.4 Solde manifestation Champions 118'000 fr. pour un montant global de 742'629 fr.

023 Service de la population (SPOP)

L'activité du service est fortement liée aux fluctuations en termes de demandes d'asile.

Après la fermeture de la route des Balkans, qui relie la Grèce à l'Autriche, l'Allemagne, la Suisse et la Scandinavie, et à la suite de l'accord trouvé entre l'UE et la Turquie en mars 2016, la migration irrégulière en provenance du Proche-Orient et du Moyen-Orient a fortement reculé. Dans le même temps, on a observé une reprise des traversées par la Méditerranée centrale, principalement sur l'axe Libye Italie. En Suisse, le nombre de demandes d'asile nouvellement déposées a chuté de 31 % en 2016, après le pic atteint en 2015. Ce constat se vérifie particulièrement pour les requérants afghans, syriens et irakiens, de même que pour les Erythréens (pour diverses raisons), dont l'effectif se contracte de 44%, même s'il reste le plus important par nationalité.

Signe d'un retour à une coopération normalisée dans le cadre du système Dublin, le nombre de requérants transférés par la Suisse vers un autre Etat Dublin est clairement reparti à la hausse en 2016. Ce fait a aussi concouru à la liquidation d'un nombre quasi record de demandes d'asile et, partant, à la diminution du nombre de dossiers pendants, avec à la clé une légère baisse du taux de protection. Les requérants sont répartis proportionnellement à la population de chaque canton, pour Vaud environ 8% du total des arrivées. La Confédération ne rembourse qu'une partie des frais de renvoi touchant le domaine de l'asile et aucun s'ils relèvent de la LEtr. En 2016, le canton a dépensé notamment :

- 1'267'059,85 fr. pour la détention administrative. 505'840 fr. ont été remboursés par la Confédération.
- 133'148,10 fr. pour les frais d'escorte ou d'accompagnement. 66'000 fr. ont été remboursés par la Confédération.
- 39'104,95 fr. pour les frais de documents de voyage. 22'833,70 fr. ont été remboursés par la Confédération.

Les retours de personnes n'ayant pas de titre de séjour concernent 867 personnes en 2016 (cas asile 340, cas Dublin 175 et cas LEtr 352).

- 3120 La numérisation des documents a considérablement réduit les coûts de destruction des documents confidentiels.
- 3130 2. Diminution du nombre d'actes et des envois commandés par internet. Les frais de compte liés aux règlements par carte Postfinance et carte de crédit ont été renégociés.
- 3132 3. Un dépassement budgétaire de 26'000 fr. est constaté pour la mise en application de la gestion électronique des dossiers du SPOP.
- 3135 Le non dépensé pour la compensation résulte de la conjonction de 3 facteurs :
 - augmentation de 14% par rapport à 2015 des départs contraints directement depuis la détention pénale sans passer par la détention administrative.
 - baisse des frais médicaux à charge du canton dès lors que la plupart des personnes placées en détention administrative étaient affiliées à une caisse maladie.
 - augmentation des assignations à domicile en vue du renvoi, ce qui a permis d'éviter le placement en détention administrative et d'en raccourcir la durée.
- 3612 Le remboursement des frais de scolarisation se base sur un recensement communal des élèves demandeurs d'asile scolarisés au cours de l'année civile. Le relevé ne pouvant pas être réalisé avant le bouclage comptable de l'exercice, le montant comptabilisé est le résultat d'une estimation. Pour 2016 la charge est estimée à plus de 2'000'000 fr. La dotation budgétaire est insuffisante et engendre un écart.
- 3634 Pour la subvention versée à l' EVAM, le budgétisé ayant été arrêté sur un scénario baissier comprenant entre autres l'exploitation de 8 abris et de 3 structures de jour, avec un effectif prévisionnel de 5'217 personnes à charge en moyenne annuelle, dans la réalité, l'effectif moyen s'est établi à 6'441 personnes engendrant en moyenne annuelle l'exploitation de 20 abris et 6 structures de jour.
- 3637 Augmentation des frais de l'aide au retour, de l'exécution des décisions de renvois et du refus de départ sur les vols de ligne, conduisant à l'organisation de vols spéciaux pour les requérants d'asile déboutés et les personnes n'ayant pas ou plus l'autorisation de séjourner en Suisse. Un crédit supplémentaire pour le retour des migrants a été accordé pour le reclassement de la subvention octroyée au Service social international du compte 3135.
- 4210 1. Les demandes de naturalisation ont très fortement augmenté d'où des émoluments supérieurs et un émolument de 300 fr. est versé à la Confédération pour chaque rapport d'enquête de naturalisation facilitée fédérale.
 3. La hausse des émoluments est due aux mariages d'exception qui sont de plus en plus prisés.

044 Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

Les commissaires relèvent la qualité du document présenté lors de la visite du Service et remercient leurs auteurs. Les comptes du service sont maîtrisés. La grosse différence de charge est due :

- à l'enregistrement d'une correction de valeur pour un prêt identifié à risque par le SAGEFI (Beaulieu).
 - au volet intercantonal CDEP-SO, en effet l'Etat de VD n'est plus la porte d'entrée des cantons de Suisse occidentale pour les projets intercantonaux.
 - Le nombre de projets LADE et LPR a été moins important que prévu.
- 3130 3. Le service représente le canton à des événements/manifestations en Suisse ou à l'étranger (missions économiques), accueille des délégations étrangères et organise des conférences de presse et des séances d'informations à ses partenaires.
 En 2016, aucune action de promotion n'a été mise sur pied directement par le Service.

- 3132 10. Crédit supplémentaire de 218'600 fr. pour financer la participation de l'Etat de Vaud aux études liées à la pollution sur le site BioPôle. Identifiée en 2010, celle-ci est due à du Chrome VI (béton) et à de l'ammonium qui ont nécessité l'évacuation, voire le traitement des terres contaminées. Le coût des études liées à cette pollution est réparti en 3 parts égales entre le canton, les TL et BioPôle.
- 3511 Attribution au Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, en vertu de l'art. 59, al. 3 de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin), qui stipule que le 20% du montant des taxes perçues sur les loteries, les tombolas et lotos sert à alimenter ce fonds. Le produit effectif des taxes (rubrique 4130) s'étant révélé supérieur au montant budgété, le Fonds a bénéficié d'une attribution plus élevée.
- 3632 1. Projets régionaux et cantonaux (LADE), moins de projets.
- 3634 2. Un montant de 400'000 fr. a été réservé par le biais de cette rubrique pour l'éventuel soutien, en 2017, à la fondation de Beaulieu dans ses nouvelles tâches d'exploitation du site dans le domaine des manifestations et congrès.
- 3635 3. Le nombre de projets régionaux soutenu a été moins important que prévu.
5. Projets d'entreprises, soutien à l'innovation, environ 700 entreprises.
6. Perte sur cautionnement, l'Etat n'a pas été amené à couvrir les engagements d'entreprises privées en vertu de cautionnements émis en leur faveur.
9. Aides à fonds perdu allouées par le biais du fonds de soutien en faveur des PME industrielles vaudoises.
- 3640 Enregistrement d'une correction de valeur pour un prêt identifié à risque (Beaulieu) sur demande du SAGEFI).
- 3704 2. Volet intercantional de la CDEP-SO le montant de 25'433 fr. représente le solde 2015 versé à la CDEP-SO. A partir de 2016, L'Etat de Vaud n'est plus la porte d'entrée des cantons de Suisse occidentale pour les projets intercantonaux gérés par cet organisme. La Confédération a en effet signé la convention 2016-2019 liée aux projets intercantonaux directement avec CDEP-SO. Les fonds reçus de la Confédération sont sous rubrique 4701.
- 3705 Aide au développement économique allouée par la Confédération (LPR) -700'000 fr.
Le nombre de projets soutenus a été moins important que prévu.
Les fonds reçus de la Confédération sont enregistrés à la rubrique 4701.
- 4120 Taxe sur les ventes de boissons alcooliques à l'emporter. Depuis 2016, le canton perçoit la taxe cantonale et communale et reverse la part des communes selon le lieu de l'exploitation des débits de boissons alcooliques à l'emporter. Augmentation des ventes, produit effectif de la taxe supérieur au budget.
- 4210 1. Autorisation LADB. L'augmentation est due au caractère cyclique des renouvellements qui ont lieu tous les 5 ans.
- 4260 1. Remboursement de subventions et récupérations sur cautionnements.
- 4309 1. Prélèvement sur l'enveloppe des préfinancements du programme de soutien à l'industrie et à l'innovation. Sa comptabilisation intervient à la rubrique 4893.
- 4511 Excédant de charges virées à compte capital du fonds de soutien à l'industrie vaudoise.

6. Dépenses d'investissement 2016

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2016	43'320'000	740'000	42'580'000
Comptes 2016	24'385'982	3'972'842	20'413'140
Ecart	-18'934'018	3'232'842	-22'166'860

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
041	SAVI	11'560'000	9'712'015
042	SEPS	3'000'000	3'000'000
023	SPOP	0	335'889
044	SPEC _o	28'020'000	7'365'236
Total	DECS	42'580'000	20'413'140

11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Manuel Donzé, rapporteur
M. Stéphane Rezzo

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré le vendredi 7 avril 2017 les chefs de service ainsi que les responsables financiers des services du DIRH. Mme Guggiari Fresquet, responsable financière départementale, était présente lors de toutes les auditions. Nous remercions les membres de l'administration de leur disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2016

a) Comparaison avec le budget 2016 (sans crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2016	551'976'600	142'818'600
Comptes 2016	537'327'373	148'424'458
Différence en fr.	-14'649'227	5'605'858
Différence en %	-2.65%	3.93%

Les charges 2016 sont inférieures au budget de 14.6 mios soit -2.65% ; principalement à la DGMR pour -13.4 mios et au SPEV pour -2.2 mios. L'excédent de revenus de 5.6 mios, soit +3.93%, provient principalement de prestations supplémentaires commandées par l'OFROU à la DGMR.

b) Comparaison avec le budget total 2016 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2016	551'976'600	142'818'600
Crédits suppl.	6'211'500	-387'200
Budget total 2016	558'188'100	142'431'400
Comptes 2016	537'327'373	148'424'458
Différence en fr.	- 20'860'727	5'993'058
Différence en %	- 3.74%	+4.21 %

Les charges 2016 sont inférieures au budget total, crédits supplémentaires compris, de -20.8 mios soit -3.74% et les revenus excèdent le budget total d'environ 6 mios soit de +4.21% (voir les explications ci-dessus et dans le détail par service)

c) Comparaison avec les comptes 2015

	Charges	Revenus
Comptes 2016	537'327'373	148'424'458
Comptes 2015	517'221'043	140'496'817
Différence en fr.	20'106'330	7'927'641
Différence en %	+3.89 %	+5.64%

Les charges 2016 présentent une augmentation de 20.1 mios par rapport aux charges 2015 soit + 3.89% ; les revenus 2016 sont supérieurs de 7.9 mios à ceux de 2015 soit + 5.64%

d) Comparaison des dépenses nettes :

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Dépenses nettes	388'902'915	409'158'000	376'724'226

Les dépenses nettes 2016 sont de 20'255'085 fr. inférieures au budget 2016, soit de -4.95%, et supérieures de 12'178'689 aux comptes 2015, soit de +3.23%.

3. Remarques générales

Les **charges** brutes 2016 des services suivants, Secrétariat général du DIRH et Direction des systèmes d'information, sont supérieures au budget 2016. Cela se traduit pour le Secrétariat général par un écart de + 949'604 fr., soit +1.9%, et pour la DSI 46'983 fr., soit +0.03%.

Les charges brutes 2016 de la Direction générale de la mobilité et des routes sont inférieures au budget 2016 pour -13'416'473 fr., soit -3.85%, ainsi que les charges du Service du personnel de l'Etat de Vaud pour une différence avec le budget de -2'229'343 fr., soit -11.2%.

Les **revenus** 2016 sont supérieurs au budget pour le Secrétariat général du DIRH, pour +765'940 fr., soit +9.6%, ainsi que ceux du DGMR pour +6'665'842 fr., soit +5.3%. Les revenus de la DSI sont en ligne avec le budget.

Les revenus 2016 du SPEV sont inférieurs au budget pour -1'789'147fr.

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2015 sur 2016 pour un total de 2'700'202 fr.

Service	Montant	Description
045 SG-DIRH	100'000	Financement supplémentaire actions maintenance ACTIS
046 DGMR	75'702	Indemnités entreprises privées et améliorations techniques LHand
046 DGMR	325'000	Report sécurisation PN pour des raisons de coordination technique
046 DGMR	56'100	Améliorations techniques LHand
046 DGMR	222'400	Subvention à fonds perdu Transport marchandises
047 DSI	120'000	Migration outil de gestion de projets DSI
047 DSI	213'000	Gestion du patrimoine applicatif ACV (ITPM)
047 DSI	70'000	Chaîne de numérisation du SPOP
047 DSI	86'000	Maintenance évolutive de l'application RDU
047 DSI	213'000	Mise en œuvre de l'application "gestion des abris"
047 DSI	30'000	Projet informatique "GOPM"
047 DSI	80'000	Evolutions du SI financier (SIF/SAP)
047 DSI	759'000	Adaptations fédérales du RCPers
054 SPEV	100'000	Dématérialisation des dossiers actifs du SPEV
054 SPEV	100'000	Développement des activités de la médecine-conseil
054 SPEV	150'000	Formations prévues, mais non réalisées

b) Reports de crédits 2016 sur 2017 pour un total de 2'815'000 fr.

Service	Montant	Description
045 SG-DIRH	50'000	Financement travaux augmentation valeur d'une parcelle
045 SG-DIRH	55'000	Divers mandats non réalisés
047 DSI	220'000	Maintenance corrective et adaptative RCPers
047 DSI	120'000	Refonte de la gestion informatique ARAS
047 DSI	50'000	Système d'information du Bureau de la protection des données et transparence
047 DSI	184'000	Migration de l'outil de gestion de projets PPMS
047 DSI	96'000	Evolutions de la cartographie du SI ACV
047 DSI	600'000	Renforcement de la sécurité infrastructures informatiques
047 DSI	990'000	Migration technique applications et composants socle
047 DSI	400'000	Automatisation des tests non-régression
054 SPEV	50'000	Travaux d'aménagement des locaux reportés

5. Remarques de détail

045 *Secrétariat général*

Mouvement d'effectif : + 0.85 ETP à l'OAJE selon décision du Conseil d'Etat du 10.9.2014, + 41.75 ETP dans le cadre du transfert des garderies du SPEV au SG.

Par rapport au budget 2016, on note une diminution des salaires du personnel administratif et d'exploitation (y compris le personnel des garderies de l'Etat) de 439'549 fr., dû aux vacances de poste, partiellement compensée par une augmentation du poste 3030 travailleurs temporaires (+ 260'109 fr.).

Compte tenu d'un taux de cotisation plus élevé au SG-DIRH que celui de la caisse assurant les collaborateurs du SPEV, le transfert des garderies de l'Etat a provoqué un dépassement des cotisations patronales d'assurance-accidents de 23'908 fr. par rapport au budget 2016 (compte 3053).

Le compte 3102 sur les imprimés et publications connaît une variation positive de 107'893 fr., spécifiquement pour les frais de publication des avis d'enquêtes dans la FOSEC, entièrement compensée par les revenus inscrits au compte 4210 Emoluments pour actes administratifs.

On note des charges de mobilier de 123'482 fr. (compte 3110), non budgétés, pour notamment le réaménagement de l'aire extérieure de jeux de la garderie Mosaique et le renouvellement de l'équipement de deux garderies.

Le compte 3160 Loyer, en ligne avec le budget 2016, connaît une diminution importante de 177'076 fr. par rapport aux comptes 2015, due à l'acquisition du bâtiment de la Riponne.

Le montant de 31'072 fr. de réévaluations sur créances (compte 3180) s'explique par la nouvelle procédure suite à la mise en fonction du nouveau système comptable.

Le compte 3190 pour 1'050'000 fr. concerne les indemnités qui découlent d'un jugement exécutoire en procédure d'expropriation matérielle, accordés par la Cofin en 2016.

Nous notons une augmentation importante de 14.6% des revenus liés aux émoluments pour les demandes de permis de construire (+0.5 mio) (compris dans le compte 4210) par rapport au budget 2016 (et +12.4% par rapport à 2015).

La variation positive du compte 4240 (+483'191 fr.), Taxes d'utilisation et prestations de service, est principalement due aux recettes supérieures de la facturation liée à la mise à jour de la base de données cadastrales, avec une facturation de 5 trimestres en 2016 afin de respecter le principe d'échéance (+299'364 fr.); mais aussi à l'augmentation des émoluments pour acquisitions de géodonnées de base et géoservices (+181'214 fr.).

Au compte 4260, Remboursements et participations de tiers, on retrouve une refacturation des honoraires de géomètres mandatés pour 49'917 fr. non budgété.

Les revenus liés aux loyers et fermages, et immeubles du PF (compte 4430), sont difficiles à estimer, et connaissent donc des variations importantes comparativement au budget 2016 et aux comptes 2015.

046 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Mouvement d'effectif : néant

Par rapport au budget 2016, on note une diminution des salaires du personnel administratif et d'exploitation de 1'653'237 fr., dû aux vacances de poste, partiellement compensée par une augmentation du poste 3030 Travailleurs temporaires (+ 257'090 fr.). Les salaires du personnel administratif et d'exploitation sont en ligne avec les comptes 2015 (-0.17%).

Des dépenses supplémentaires de 352'509 fr. du compte 3120 Alimentation et élimination, sont expliquées principalement par l'augmentation du montant des coûts liés à l'élimination des déchets, dû à l'augmentation du volume et des tarifs ; ce compte est compensé par les subventions de la Confédération (compte 4630).

Les honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, du compte 3132, connaissent une variation positive de 520'230 fr. par rapport au budget ; Il s'agit principalement d'honoraires pour l'optimisation de l'organisation de l'UTII ainsi que les licences et le reporting de cette dernière. Ces frais supplémentaires ne sont pas toujours planifiables, et donc non budgétés en partie, mais couverts par des recettes au moins équivalentes.

Le compte 3137 Impôts et taxes est supérieur au budget pour 210'440 fr., car il comprend une provision pour couvrir un éventuel supplément en faveur de la TVA, suite à un différend sur les prestations facturées à l'OFROU.

Le compte 3141 Entretien des routes connaît une variation positive de + 8.3 mios par rapport au budget. Au niveau des routes nationales, les dépassements sont dus aux prestations supplémentaires demandées par l'OFROU et totalement compensées par des recettes supplémentaires de la Confédération.

Des dépenses supplémentaires à hauteur de + 3.5 mios (sur le compte 3141) ont été occasionnées par le service hivernal intensif de l'hiver 2015-2016 pour l'entretien des routes cantonales. Une refacturation de + 0.9 mio a été faite auprès des communes.

On note aussi une augmentation de l'entretien constructif des ouvrages d'art pour 935'220 fr. pour rattraper les retards des années précédentes sur les ouvrages d'art (crédit supplémentaire compensé).

Le compte 3300 Amortissements planifiés sur les immobilisations corporelles est en deçà du budget pour 1.48 mio, mais en ligne avec les charges 2015. LE DIRH gère l'ensemble des véhicules de l'ACV, le montant des amortissements est lié aux acquisitions réellement effectuées.

On note comme en 2015 une attribution importante au fond de la gravière de Bioley-Orjulaz (393'486 fr). Cette opération est une écriture entre les postes 3510 et 4309.

Au niveau du poste 3635 (subventions aux entreprises de transport), on note une baisse d'environ 11 mios par rapport au budget. Ceci s'explique notamment par les décomptes favorables des trafics, régional, touristique et urbain (part cantonale) pour l'exercice 2015 pour - 7mios, ainsi qu'une indemnisation effective du trafic régional inférieure au montant budgété - 4 mios.

La variation importante du compte 3660 Amortissement planifié (-11 mios) est due à un amortissement exceptionnel en 2015.

047 Direction des systèmes d'information (DSI)

Mouvement d'effectif : +14.2 ETP internalisation selon décisions du Conseil d'Etat des 17.04.2013 et 22.06.2016, -1.00 ETP transféré à la Police cantonale (bureau du radar). On note qu'il s'agit de la dernière année

de l'internalisation, ce qui explique une variation de +1.6 mio sur les salaires du personnel administratif et d'exploitation par rapport à 2015, mais les charges 2016 sont en ligne avec le budget.

Au poste 3153 Entretien informatique (matériel), on note une variation positive de 570'961 fr. par rapport au budget, dépassement provenant de la maintenance liée au renouvellement des installations de téléphonie fixe de la Police cantonale vaudoise et de la maintenance des infrastructures de télécommunication mises en œuvre notamment pour le projet SAE ainsi que celle des infrastructures de stockage. Ces coûts de maintenance n'avaient pas été budgétés.

Le poste 3158 Entretien des immobilisations incorporelles est en ligne avec le budget (+0.1%). La variation négative par rapport aux comptes 2015 est due à l'enregistrement d'une charge en 2015 de 4.4 mios pour le règlement d'un litige avec un fournisseur de logiciel.

054 Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Mouvement d'effectif : - 41.75 ETP dans le cadre du transfert des garderies du SPEV au SG.

On constate une baisse des postes salaires, tant pour le personnel fixe au poste 3010 (postes vacants -987'403 fr.) que pour le personnel temporaire au poste 3030 (-865'949 fr.). A noter également la non-utilisation du budget pour la réinsertion professionnelle à hauteur de 555'300 fr. comme en 2015 (inclus dans le compte 3010).

Au poste 3090, on constate une baisse des frais de formation (DJFC hors périmètre), ainsi qu'une baisse importante de la subvention au CEP (-557'268 fr.).

On note une sous-utilisation des charges liées au recrutement du personnel par rapport au budget (- 315'276 fr.), principalement due à une réserve budgétée pour du outplacement non utilisée. Ces charges de recrutement au poste 3091 sont en ligne avec les comptes 2015 (-0.8%).

Une réserve pour la commission chargée de traiter les évaluations de fonction, budgétée à 100'000 fr., n'a été que très partiellement utilisée (5'905 fr.), au compte 3130 Prestations de services de tiers.

On constate le montant de 1'450'300 fr. au poste 3634 Subventions accordées aux entreprises publiques, qui n'avait pas été budgété. Il s'agit d'un crédit supplémentaire entièrement accordé par le Conseil d'Etat pour procéder au transfert de la gestion des prestations de médecine de travail et autres spécialistes de la sécurité au travail du SSP au SPEV.

Au niveau des revenus, on note une augmentation du poste 4260 concernant principalement une facturation aux HES plus importante des frais de gestion de dossier externalisés (+ 130'635 fr.)

La variation importante du poste 4390 Autres revenus (+596'281 fr.) s'explique principalement par une rétrocession sur les primes nettes LAA suite à l'attribution du marché public au Groupe Mutuel (pour 578'451 fr.).

On note aussi notamment le revenu de la taxe CO2 (+ 980'563 fr.) qui avait été sous-budgétisé (poste 4600).

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2016	160'469'500	11'183'000	149'286'500
Comptes 2016	105'781'121	10'863'697	94'917'425
Ecarts	-54'688'379	-319'303	-54'369'075

Les dépenses nettes d'investissement sont inférieures au budget de 54'369'075 fr. soit de 36.42%. Dans les services les plus concernés par les objets d'investissement, la situation se présente ainsi :

SG

Les objets du SG font état de dépenses nettes réalisées de 4.6 mios soit -40% par rapport au budget de 7.8 mios.

DGMR

Globalement, des dépenses nettes de 134.9 mios étaient prévues en 2016 et 82.6 mios de travaux ont pu être réalisés soit 61.2% de l'objectif fixé (66.7% en 2015). A noter toutefois qu'une analyse plus fine menée au début de l'exercice 2016 a permis d'établir le plafond net des investissements de la DGMR à 97.2 mios, indicateur conservé tout au long de l'année en lieu et place du montant initial de 134.9 mios.

Directions des systèmes d'information

Les investissements de la DSI en 2016 présentent des dépenses nettes de 6.3 mios pour un budget de 3.5 mios.

SP	Service	Budget	Comptes
045	SG-DIRH	7'800'000	4'619'257
046	DGMR	134'936'500	82'608'587
047	DSI	3'550'000	6'343'074
054	SPEV	3'000'000	1'346'507
Total	DIRH	149'286'500	94'917'425

11.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : M. Pierre-André Pernoud, rapporteur
M. Samuel Bendahan

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré six séances à l'examen des comptes 2016 des divers services du DFIRE et de l'institution rattachée à ce dernier :

- Cour des comptes
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Entretien groupé de l'Office des affaires extérieures (OAE), de Statistique-VD (Stat.VD) et du Secrétariat général (SG)
- Direction générale de la fiscalité (anciennement ACI et Registre foncier)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du département pour leur disponibilité et leurs compétences.

2. Récapitulation des comptes 2016

a) Comparaison avec le budget 2016

	Charges	Revenus
Budget 2016	774'251'100	6'214'494'100
Comptes 2016	984'328'547	6'749'724'734
Différence en fr.	210'077'447	535'230'634
Différence en %	27.13%	8.61%

b) Comparaison avec le budget total 2016 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2016	774'251'100	6'214'494'100
Crédits supplémentaires	5'643'500	2'694'400
Budget total 2016	779'894'600	6'217'188'500
Comptes 2016	984'328'547	6'749'724'734
Différence en fr.	204'433'947	532'536'234
Différence en %	26.21%	8.57%

L'augmentation des charges est de 204 mios. Ce dépassement budgétaire s'explique principalement par des écritures de bouclage. Une augmentation des revenus est constatée à hauteur de 532.5 mios. Les crédits supplémentaires octroyés en 2016 au DFIRE représentent une augmentation des charges de 5.6 mios et une augmentation des revenus nets de 2.7 mios.

c) Comparaison avec les comptes 2015

	Charges	Revenus
Comptes 2015	1'125'610'502	6'613'094'316
Comptes 2016	984'328'547	6'749'724'734
Différence en fr.	-141'281'955	136'630'417
Différence en %	-12.55%	2.07%

On peut observer une augmentation des revenus de 136.6 mios. La diminution des charges de 141.3 mios du DFIRE n'est nullement significative compte tenu des écritures de boucllement ainsi que des préfinancements.

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Revenu net	5'765'396'187	5'440'243'000	5'487'483'815

3. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2015 sur 2016 pour un montant de fr. 3'567'600

Service	N°	Montant	Description
051 SG-DFIRE	400000107	19'500	Report d'un mandat et d'achat de mobilier, matériel et équipement de bureau
052 DGF	400000110	430'000	Travailleurs temporaires
052 DGF	400000111	82'000	Séance de formation DGF non réalisée
052 DGF	400000112	21'000	Commentaire romand LIFD pas paru en 2015
052 DGF	400000113	69'000	Mobilier et équipement de bureau pour nouvelle entité
052 DGF	400000114	60'000	Mandat Ernst & Young
053 SAGEFI	400000117	140'000	Mandats externes reportés
048 SIPAL	400000074	787'300	Travaux au Musée et Jardins botaniques cantonaux
048 SIPAL	400000136	1'893'800	Travaux d'entretien et transformation
059 CdC	400000135	65'000	Mise en œuvre différée de certains mandats

b) Reports de crédits 2016 sur 2017 pour un montant de fr. 6'004'224.30

Service	N°	Montant	Description
051 SG-DFIRE	400000162	3'500	Mémento statistique de la métropole lémanique
052 DGF	400000163	30'000	Mandat Ernst & Young
052 DGF	400000164	63'000	Formations non réalisées
052 DGF	400000165	261'000	Travailleurs temporaires
052 DGF	400000184	22'500	Séances d'information non réalisées
053 SAGEFI	400000156	40'000	Mandat de mise à jour du rapport 2015
048 SIPAL	400000074	782'224	Travaux au Musée et Jardins botaniques cantonaux
048 SIPAL	400000185	4'436'300	Travaux d'entretien et transformation
048 SIPAL	400000186	25'700	Mandat pour l'amiante
048 SIPAL	400000205	270'000	Subvention Château de la Sarraz
059 CdC	400000190	70'000	Mise en œuvre différée de certains mandats

4. Remarques générales

L'exercice comptable 2016 fait apparaître un revenu net de 5.765 mrd. Les comptes 2016 du DFIRE bouclent avec un revenu net de 325 mios supérieur au budget 2016. Comparativement aux comptes 2015, le revenu net est supérieur de 278 mios.

La dette a atteint au 31.12.2016 la somme de 775 mios soit une progression de 70 mios. Cette croissance s'explique principalement par le versement d'une nouvelle tranche de recapitalisation de la Caisse de pension (180 mios) et la montée en puissance des investissements.

La charge des intérêts est désormais négative (-17 mios) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales et des taux d'emprunt extrêmement bas.

Les responsables des services soulignent la qualité et la nécessité des formations SAP et MCH2 mises en place par le SAGEFI. Ce système se révèle précieux pour la gestion financière et l'élaboration du budget.

L'introduction du système SAP a exigé de la part de ses utilisateurs un travail considérable d'adaptation et la sous-commission du DFIRE a pu constater que les différentes entités s'y appliquent avec ténacité.

5. Remarques de détail

051 Secrétariat général (SG)

Ce service publié comprend de façon consolidée le secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (STAT VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE): sans complément d'information, cette organisation rend la lecture difficile étant donné la nature très différente des activités. L'ensemble des responsables était présent et le détail des informations demandées pour chacune des trois entités a été transmis aux commissaires. Par conséquent, les commentaires rédigés sous chaque entité ne concernent que chacune d'entre elles et non l'ensemble du service. La sous-commission rend attentifs les lecteurs au fait que cette ventilation en trois entités n'est pas visible en détail dans la brochure des comptes dans la mesure où ce document mentionne des données consolidées au niveau du service.

Secrétariat général

Les charges brutes pour l'ensemble du SG-DFIRE (y.c. OAE et Stat-VD) sont inférieures de 1.57 mio aux comptes 2015. Les charges nettes du SG-DFIRE, prises individuellement, sont supérieures de 111'441 fr. aux comptes 2015.

3010 Les salaires du personnel sont inférieurs au budget en raison de postes non repourvus immédiatement et des remplacements de personnes aux salaires inférieurs au salaire médian.

- 3132 L'utilisation du montant de la réserve stratégique budgétée à hauteur de 4.1 mios dépend fortement des projets initiés par le Conseil d'Etat. En l'occurrence un montant de 750'000 fr. a été accordé par le Conseil d'Etat pour les aménagements extérieurs du parlement et du château.

Office des affaires extérieures

Les charges nettes de cette entité sont supérieures de 14'362 fr. en comparaison aux comptes 2015.

- 3130 Les participations financières aux multiples associations inter cantonales et internationales sont proportionnelles à la population de chaque canton. Cela concerne les associations suivantes: Fondation CH, Conseil du Léman, Assemblée des régions d'Europe, Conférence Transjurassienne, Centre d'accueil de la Genève internationale, Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale, Comité régional franco-valdo-genevois, etc.
- 4511 2016 étant le début d'une nouvelle série de projets Interreg acceptés (« Interreg V »), le montant total des aides versées en 2016 est moins élevé, les projets étant soutenus en plusieurs tranches, en fonction de leur réalisation.

Statistique Vaud.

Les charges nettes de cette entité sont supérieures de 205'299 fr. en comparaison aux comptes 2015.

- 3030 Personnel auxiliaire pour la gestion d'enquêtes selon besoins

052 Direction générale de la fiscalité (DGF)

L'évolution des contribuables se situe à hauteur de 1.3% par année et se situe aux alentours de 460'000 à ce jour. Les charges sont inférieures de 40 mios, en comparatif des comptes 2015. Les produits sont supérieurs au budget 2016 de 462 mios. Les produits sont supérieurs aux comptes 2015 de 205.2 mios.

Une comparaison de l'évolution des comptes montre, après apurement d'éléments exceptionnels et conjoncturels, une réelle stagnation des revenus fiscaux.

L'entier des comptes du Registre foncier est totalement intégré dans la Direction générale de la fiscalité.

Les effets exceptionnels en regard du budget représentent 264.5 mios. Les effets législatifs 65 mios. Les effets conjoncturels 81.3 mios.

- 3090 Cours RIE III remis à plus tard, par contre la formation est maintenue à son niveau actuel.
- 3130 Cette rubrique comprend les frais de contentieux et poursuites et divers émoluments.
- 3132 S'agissant du RF, les mandats externes étaient toujours utilisés, par contre l'objectif est de former du personnel interne spécialisé ce qui a été le cas.
- 3137 Consultation du RF à distance. Emoluments.
- 3160 Economies liées à la réorganisation des bureaux du RF.
- 4000 Les recettes 2016 sont supérieures de 66 mios par rapport aux comptes 2015.
- 4009 Impôt spécial étranger: diminution liée à celle des dossiers exceptionnels. Par contre, le nombre de contribuables concernés diminue de 3% par rapport à 2015.
- Impôts récupérés après défalcation : la nouvelle gestion des faillites a permis d'optimiser le règlement de cette procédure.
- 4024 Un certain nombre de dossiers exceptionnels explique la progression positive en rapport des comptes 2015.
- 4033 Cette rubrique a été largement sous-budgétisée. Soit de 800'813 fr. En effet on constate même une progression de 137'396 fr. par rapport aux comptes 2015.
- 4270 Amendes taxation d'office.

4401 Intérêt des créances : cet intérêt est à hauteur de 3%, la progression de ce compte provient d'un suivi rigoureux des procédures de contentieux, de règlement de cas particuliers, et d'une augmentation des intérêts compensatoires des personnes physiques.

053 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Les amortissements des investissements et la gestion de la dette sont gérés par le SAGEFI. Depuis l'année 2014, les amortissements commencent dès la première dépense et sont calculés sur la base des montants effectivement dépensés et non plus sur la base du montant du décret.

- 3010 Compensation SPECO Part du canton terre polluée M2 Biopôle, Rapport Oesch canton-communes.
- 3132 Les mandats externes ont été utilisés à financer le rapport sur la situation financière 2013 et 2014 des communes vaudoises en comparaison avec celle du canton.
- 3301 Amortissement non planifié pour un montant de 255 mios concernant des routes, des bâtiments, et le CHUV.
- 3321 Amortissement non planifié pour un montant de 23.2 mios concernant des objets informatiques.
- 3499 Financement des charges d'intérêts négatifs facturés par la BCV.
- 3406 Intérêts passifs inférieurs au budget en lien avec des emprunts non réalisés. Ce poste devra être adapté lors de l'élaboration du budget.
- 3636 Remboursement d'emprunts contractés par des institutions garanties par l'Etat (EMS).
- 3661 Ces amortissements non planifiés génèrent une diminution des charges pérennes.
- 4411 Biens immobiliers revendus à des communes non budgétés.

048 Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

D'une manière globale, le SIPAL est un service dont la nature des charges est variable. Par conséquent, le recours fréquent aux crédits supplémentaires est considéré comme normal, compte tenu du nombre substantiel de variations entre le budget et les comptes. Les commissaires de la sous-commission ont pu avoir accès et contrôler la liste complète des opérations.

La stratégie de gestion et d'acquisition des immeubles de l'Etat est de conserver les immeubles destinés aux missions de l'Etat en propriété et d'acquérir tant que faire se peut les immeubles en location.

Les charges sont supérieures de 2.2 mios frs par rapport aux comptes 2015.

Les revenus sont supérieurs de 3 mios par rapport aux comptes 2015.

- 3104 Comptabilisation des achats de la CADEV, destinés à la production ou à la vente. Les ventes se font au prix coûtant.
- 3120 Le prix du mazout et du gaz retenu pour la détermination du budget était supérieur à celui réellement payé. Un suivi de l'assainissement des bâtiments et l'impact envers les économies d'énergie font l'objet d'une attention particulière.
Augmentation de surface en comparaison des comptes 2015.
- 3134 Rabais exceptionnel ECA (20%) en 2015 non reporté en 2016 et acquisition de l'immeuble RTS.
- 3144 L'entretien des bâtiments correspond à 0.7 % de la valeur ECA du parc immobilier, ce qui est légèrement inférieur au taux de la Confédération.
- 3151 Crédit supplémentaire demandé pour réaffecter les budgets liés à la location des machines du Centre d'édition de la CADEV, qui ont été remplacées et sont maintenant propriété de l'Etat.

- 3702 Le SIPAL octroie et contrôle les subventions fédérales pour les travaux de restauration des monuments historiques et pour les fouilles archéologiques.
- 4309 Augmentation du volume produit par le Centre d'édition de la CADEV ainsi que des prestations facturées par le SIPAL à des tiers.
- 4430 Augmentation de 1.5 mio liée à la facturation d'un loyer à la RTS.
- 4472 Le budget 2017 a été adapté à la hausse.

059 Cour des comptes.

Les charges sont supérieures de 15'567 fr. par rapport aux comptes 2015. Les revenus sont identiques aux comptes 2015.

- 3030 Le but est de former des stagiaires, par contre cela se révèle ardu au vu de la complexité des audits.
- 3090 Le coût des cours de perfectionnement a été moins onéreux que prévu.
- 3100 Matériel fourni par la CADEV.
- 3160 Loyer supérieur à 2015 lié à des bâtiments mal isolés.
- 3161 Location photocopieuse.

6. Dépenses d'investissements 2016

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2016	53'835'000	3'960'000	49'875'000
Comptes 2016	61'970'715	3'302'955	58'667'760
Ecart	8'135'715	-657'045	8'792'760

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
051	SG-DFIRE		
052	DGF	2'351'000	7'554'948
053	SAGEFI	500'000	86'528
048	SIPAL	47'024'000	51'026'284
059	CC		
Total	DFIRE	49'875'000	58'667'760

Récapitulation des éléments les plus impactants.

SIPAL

- I.000138.02 Château cantonal St-Maire Lausanne
 148.03 Bât. Perregaux Reconstruction Parlement
 186.01 HEIG Yverdon Ass .énergétique.
 213.01 CC3 entretien bâtiment.
 337.02/03 CE-Cité U La Pala Chavannes
- I.000224.02 Payerne Gare 45
 000313.03 Orbe EPO Infrastructures
 000315.03 Synathlon

DGF

I.000204.01	Registres de l'ACV-RCPERS, RCEnt, SITI.
204.02	Registres de l'ACV-applic. Des communes
365.02	Désengagement du Host-fiscalité-tax. PM

Crédits d'investissements à boucler

N° d'EOTP	Désignation	N° d'EMPD	Date de décret	Montant du décret
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES				
Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique				
I.000157.01	Chauffage site Marcelin suite à Chopag	281.2005	27.06.2006	2'100'000.00
I.000196.01	CC pour financer besoins en locaux	156.2009	31.03.2009	5'750'000.00
I.000196.02	CC Besoins en locaux CLE, CB3	156.2009	31.03.2009	1'410'000.00
Direction générale de la fiscalité				
I.000240.01	Informatisation de l'ACI - Phase 1	273.2001	26.06.2001	7'647'000.00
I.000241.01	ACI - Vision 2010 - Automat. procédures	318.2006	17.01.2006	8'109'200.00
I.000242.01	LHR - Loi sur l'harmon. des registres	031.2007	26.02.2008	2'900'000.00
I.000243.01	ACI - Vision 2010 - Perception	380.2006	21.11.2006	17'934'000.00
I.000243.02	ACI - Vision 2010 - Perception- cr. add.	084.2008	09.12.2008	3'200'000.00
I.000244.01	ACI - Vision 2010 - Automatismes inter-d	021.2007	15.01.2008	8'995'100.00

Les objets du SIPAL seront bouclés durant l'année 2017.

S'agissant des objets de la DGF dont la gestion est garantie par la DSI, les dossiers devraient être bouclés en 2017.

Pour info, le dossier (I.000240.01) a été bouclé le 23.03.2016

11.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Philippe Clivaz
M. Nicolas Glauser, rapporteur

057 Ordre judiciaire vaudois

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont rencontré MM. Jean-François Meylan, Président du tribunal cantonal, Pierre Schobinger, secrétaire général et Benoit Duc, responsable financier pour l'examen des comptes 2016. Les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes et ils remercient ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2016

a) Comparaison avec le budget 2016

	Charges	Revenus
Budget 2016	149'351'800	84'792'300
Comptes 2016	149'986'077	86'382'211
Différence en fr.	634'277	1'589'911
Différence en %	0.42%	1.88%

b) Comparaison avec le budget total 2016 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2016	149'351'800	84'792'300
Crédits supplémentaires	1'490'000	0
Budget total 2016	150'841'800	84'792'300
Comptes 2016	149'986'077	86'382'211
Différence en fr.	-855'723	1'589'911
Différence en %	-0.57%	1.88%

c) Comparaison avec les comptes 2015

	Charges	Revenus
Comptes 2015	148'672'570	86'462'124
Comptes 2016	149'986'077	86'382'211
Différence en fr.	1'313'506	-79'913
Différence en %	0.88%	-0.09%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Charge nette	63'603'866	64'559'500	62'210'446

3. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2015 sur 2016

Service	N°	Montant	Description
OVJ/057	400000115	168'500.-	Projet Payerne 45 : acquisition de mobilier, frais de déménagement et de signalétique

b) Reports de crédits 2016 sur 2017 d'un montant total de 198'500 fr.

Service	N°	Montant	Description
OJV/057	400000115	168'500.-	Projet Payerne 45 : acquisition de mobilier, frais de déménagement et de signalétique
OJV/057	400000188	30'000.-	Extension des locaux du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois

4. Remarques générales

La charge nette de l'OJV est inférieure de 1 mio par rapport au budget, mais supérieure de 1,4 mio par rapport aux comptes 2015. Nous avons constaté une certaine stabilité au niveau des charges malgré une augmentation de 1,3 mio pour les indemnités dues aux avocats d'office en matière pénale (3199). La progression de cette charge est constante depuis 2011, date de l'entrée en vigueur du code de procédure pénale. Une diminution de charge de 1 mio est constatée dans le groupe 30 (charge de personnel) expliquée en grande partie par une diminution du recours au personnel rémunéré par indemnités (vice-présidents, juges assesseurs, greffiers ad hoc).

- 3130 Les curateurs privés dont les personnes concernées sont indigentes perçoivent de l'Etat une rémunération annuelle de 1'200 fr. d'une façon générale, il y a environ 12'000 mandats en cours.
- 3135.2 Transfert des détentions de jeunes de Valmont à l'établissement des Léchaires à Palézieux, dont les frais de détention ne sont pas facturés par le SPEN à l'OJV.
- 3180 La mise en place progressive du traitement des débiteurs avec la nouvelle application financière s'est complétée en 2016 d'un provisionnement pour créances douteuses, qui engendre une charge significative non budgétée. Par ailleurs, les amortissements pour créances irrécouvrables se stabilisent à un niveau plus élevé que budgété (globalement +0.7 mio).
- 3181
- 4210 Encaissement pour les offices des poursuites et l'office cantonal du registre du commerce d'un montant supérieur au budget de 0,7 mio.
- 4260 Les émoluments des tribunaux progressent de 0,9 mio.

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2016	1'905'000	0	1'905'000
Comptes 2016	1'186'727	0	1'186'727
Ecarts	-718'273	0	-718'273

11.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires Mme Graziella Schaller
M. Philippe Randin, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré Igor Santucci, Secrétaire général et son adjoint M. Sylvain Jaquenoud ; ils les remercient de leur disponibilité et des informations fournies en réponse à leurs diverses questions.

2. Récapitulation des comptes 2016

a) Comparaison avec le budget 2016

	Charges	Revenus
Budget 2016	8'287'600	12'700
Comptes 2016	7'296'570	2'979
Différence en fr.	-991'030	-9'721
Différence en %	-11.96%	-76.54%

b) Comparaison avec le budget total 2016 (avec crédit supplémentaire)

	Charges	Revenus
Budget 2016	8'287'600	12'700
Crédits supplémentaires	- 88'700	0
Budget total 2016	8'198'900	12'700
Comptes 2016	7'296'570	2'979
Différence en fr.	- 902'330	-9'721
Différence en %	- 11.01%	-76.54%

c) Comparaison avec les comptes 2015

	Charges	Revenus
Comptes 2016	7'296'570	2'979
Comptes 2015	7'398'742	1'232
Différence en fr.	- 102'172	1'747
Différence en %	- 1.38%	141.77%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Charge nette	7'293'591	8'274'900	7'397'510

3. Reports de crédits

Report de crédit 2016 sur 2017

Service publié	Montant	Description
058 SG-GC	108'000	Financement de projets particuliers

4. Remarques sur les comptes

3000 il est à constater que le Grand Conseil a été moins mobilisé tant par les séances ordinaires que par les séances de commissions. Cela se traduit par une économie substantielle de l'ordre de 623'000 frs.

- 3001 L'indemnité de formation n'a malheureusement point été sollicitée par les députés. Dès la nouvelle législature, le Secrétariat général entend proposer un concept de moments de formation organisé autour de 3 types de modules de formation.
- 3090 Un collaborateur s'est vu financer une formation importante pour le service, pour moitié en 2016 et 2017.
- 3100 Le budget de ce poste sera revu, après examen approfondi, dans le cadre de l'élaboration du budget 2018.

5. Dépenses d'investissement

Aucune.